

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

276

DT9

Projet de parc éolien Massif du Sud

6211-24-023

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. FRANÇOIS LAFOND, président
M. JOHN HAEMMERLI, commissaire

**AUDIENCE PUBLIQUE
SUR LE PROJET D'AMÉNAGEMENT
DU PARC ÉOLIEN DU MASSIF DU SUD
PAR SAINT-LAURENT ÉNERGIES**

DEUXIÈME PARTIE

VOLUME 4

Séance tenue le 26 janvier 2011 à 13h 30
Centre communautaire
115, rue de la Fabrique
Saint-Luc-de-Bellechasse

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 26 JANVIER 2011
 SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI
 MOT DU PRÉSIDENT 1
 PRÉSENTATION DES MÉMOIRES
 M. JEAN-LOUIS FLEURY 2
 Mme LISE TROTTIER 8
 M. MARC BILODEAU 14
 ÉQUITERRE 17
 M. Steven Guilbeault
 M. Guillaume Plamondon
 M. OVIDE TURMEL ET Mme GERTRUDE SANFAÇON-TURMEL 31
 REPRISE DE LA SÉANCE
 EXCAVATIONS LAFONTAINE INC. 38
 M. François Lafontaine
 NATURE QUÉBEC 40
 M. Christian Simard
 M. Charles-Antoine Drolet
 TOURISME CHAUDIÈRE-APPALACHES 59
 M. Richard Moreau
 TERRE CITOYENNE 68
 M. Laurent Lamarre
 M. Roc Lebel
 M. PIERRE CHABOT 76
 DROIT DE RECTIFICATION
 Mme RAYMONDE GARANT 78
 M. JEAN-PIERRE CHABOT 78

**SÉANCE DU 26 JANVIER 2011
SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI
MOT DU PRÉSIDENT**

5 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Mesdames et messieurs bonjour. Bienvenue à cette quatrième séance de la deuxième partie de l'audience publique portant sur le projet de parc éolien Massif du Sud.

10 Bienvenue à ceux et celles qui nous suivent sur le Web.

Je suis François Lafond, je préside cette Commission d'enquête et je suis secondé par le commissaire John Haemmerli.

15 Nous allons poursuivre avec les présentations des mémoires par les participants. Le temps imparti est d'une quinzaine de minutes par présentation avec, le cas échéant, quelques minutes pour échanger avec la Commission.

20 Je voudrais encore une fois spécifier que dès que vous commencez à parler, le temps compte.

Il est possible d'exercer un droit de rectification des faits. Les personnes qui désirent faire une telle rectification doivent s'inscrire au registre à la table d'accueil à l'arrière.

25 Je rappelle que le droit de rectification ne peut être utilisé que pour corriger les faits ou les données et non pour contester ou remettre en question une opinion exprimée par un participant.

Je vous demanderais aussi de fermer vos cellulaires pour avoir une bonne séance, merci.

30 Nous aimerions vous rappeler l'importance de maintenir un climat serein. Je demande votre collaboration pour éviter toute attitude méprisante ou toute manifestation d'approbation ou de désapprobation. Aucun propos diffamatoire ne sera toléré au cours de l'audience.

35 Je vous rappelle que les séances sont enregistrées.

40

**PRÉSENTATION DES MÉMOIRES
JEAN-LOUIS FLEURY**

PAR LE PRÉSIDENT:

45

Maintenant, j'invite à l'avant monsieur Jean-Louis Fleury.

Bonjour monsieur Fleury.

50

PAR M. JEAN-LOUIS FLEURY:

Bonjour messieurs.

PAR LE PRÉSIDENT:

55

Vous pouvez commencer, allez-y.

PAR M. JEAN-LOUIS FLEURY:

60

Bonjour messieurs les commissaires.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 1, 1^{er} paragraphe, 1^{re} ligne, "Je m'appelle...")

FIN DE LA LECTURE (Page 1, 1^{er} paragraphe, 6^e ligne, "... au Québec...")

65

Ce sont deux (2) livres qui ont été financés par Hydro-Québec et qui servent de base historique aux deux (2) grandes divisions que sont TransÉnergie et la division de production d'électricité au Québec. Un autre est prévu, du reste.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 1, 1^{er} paragraphe, 7^e ligne, "Au nom de mes concitoyens...")

FIN DE LA LECTURE (Page 2, avant-dernier paragraphe, dernière ligne, "... non à l'éolien.")

75

Et c'est un fait dont il convient de se souvenir, Hydro-Québec ne produit pas d'éolien.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 2, dernier paragraphe, 1^{re} ligne, "Le gouvernement...")

FIN DE LA LECTURE (Page 3, 1^{er} paragraphe, 1^{re} ligne, "... à 4 ou 6 sous?")

80 Ce qui est l'hypothèse actuellement, et vous savez ce que ça a comme incidence sur le prix du gaz.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 3, 1^{er} paragraphe, 1^{re} ligne, "Nous voudrions...")

85 **FIN DE LA LECTURE (Page 3, dernier paragraphe, 5^e ligne, "... des gaz de schiste.")**

Or, c'est déjà une zone très très occupée.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 3, dernier paragraphe, 5^e ligne, "Ne pourrait-elle...")

90

FIN DE LA LECTURE (Page 4, 1^{er} paragraphe, 2^e ligne, "... à proximité...")

95

À proximité des lignes qui existent déjà. Tout le Nord du Québec est équipé de lignes à haute tension sur les bords desquelles il est très facile de placer des éoliennes et de les raccorder tout aussi facilement.

Donc pourquoi construire à grands frais et dans l'impopularité générale de nouvelles lignes en zone habitée, quand le réseau nordique déjà construit a encore la capacité d'absorber des charges?

100

Je terminerai maintenant sur le type de contrats accordés par Hydro-Québec.

Je veux pas abuser de votre temps, je tiendrai dans mon quart (1/4) d'heure, monsieur le Commissaire!

105

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 4, dernier paragraphe, 1^{re} ligne, "Je voudrais juste...")

FIN DE LA LECTURE (Page 5, 1^{er} paragraphe, 2^e ligne, "... de ses projets.")

110

C'était le temps, vous savez, où le Québec était en admiration devant Hydro-Québec, ça a changé depuis.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 5, 1^{er} paragraphe, 2^e ligne, "J'ai vu alors...")

115

FIN DE LA LECTURE (Page 5, dernière ligne, "... de m'avoir écouté.")

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci. Monsieur Haemmerli, avez-vous des questions?

120

PAR LE COMMISSAIRE:

Bien, peut-être pour commencer! Lorsque vous nous dites, sur la nécessité d'une perspective d'ensemble, vous remettez en question l'urgence de développer, si demain l'ensemble des états voisins et le Québec dispose de kilowattheures à quatre (4 ¢) ou six sous (6 ¢).

125

Alors c'est basé sur quelle hypothèse, avec quel mode de production?

PAR M. JEAN-LOUIS FLEURY:

130

Avec les gaz de schiste.

L'hypothèse qu'on se fait dire en ce moment, c'est que les gaz de schiste, on dort tous sur une fortune, parce qu'ils devraient être très faciles à exploiter. Ils sont près des lieux de production, donc il y aura pas des lieux de consommation à effectuer, donc il y aura beaucoup moins de lignes de transport à mettre sur pied.

135

Donc cette énergie-là, et c'est écrit, c'est en ce moment, ça fait baisser actuellement du reste énormément le prix du gaz, de toute l'industrie gazière actuellement, parce qu'il y a une perspective effectivement où, et les promoteurs là aussi nous le disent, où ce gaz-là serait très économiquement exploitable pour le Québec.

140

Encore une fois, une des raisons fondamentales étant la proximité des lieux de consommation. Alors que quand vous produisez l'énergie à la Romaine, bien évidemment il faut la transporter, avec des coûts faramineux.

145

PAR LE COMMISSAIRE:

D'accord. Sur la portée du débat aussi, deux (2) choses. La première, avez-vous fait parvenir vos représentations à qui de droit?

150

Parce que le dire à nous, c'est bien beau, mais ça concerne peut-être des instances gouvernementales plus hautes que nous pour leur faire part de vos attentes en ce qui a trait à une évaluation générique.

155

Avez-vous fait parvenir des représentations en ce sens?

PAR M. JEAN-LOUIS FLEURY:

160 Alors écoutez, c'est très difficile, ce que vous demandez là, à des citoyens. Vous savez, le citoyen, le recours du citoyen, c'est de parler à son député.

165 Quand votre député vous dit: Mes pauvres amis, vous arrivez bien trop tard, c'est comme ça, puis ce sera pas autrement! Il est difficile d'imaginer de passer outre et d'aller directement au gouvernement.

Les gens de Saint-Valentin ont écrit sans obtenir de réponse à monsieur Thierry Vandal plusieurs fois; ce sont des arguments qu'on a soumis.

170 Mais j'aimerais vous convaincre, parce que j'arrête pas d'essayer d'en convaincre, mes amis de l'autre côté, que le BAPE doit nous permettre ça. Parce qu'il y a beaucoup de gens qui ont une attitude négative envers vous, en disant, c'est tout fait d'avance, et moi, je n'arrête pas de dire, parce que je vous ai vu faire reculer Hydro, et j'en étais, et Hydro a reculé fréquemment devant le BAPE.

175 Donc je me dis, quelle est la façon qu'un citoyen a de rejoindre le gouvernement, c'est pas directement d'appeler le ministre de l'Énergie ou le président d'Hydro, enfin, on l'a fait, on le fait, on essaie de le faire, on envoie des lettres aux journaux.

180 Mais quand votre député qui est la courroie de transmission vous envoie chez le diable, entre guillemets, il reste peut-être le BAPE. C'est l'espoir que moi, enfin dont j'essaie de convaincre les gens qui sont avec moi.

185 Et c'est pas toujours facile, parce qu'il y a beaucoup de gens qui pensent que les règles du jeu sont faussées à l'avance.

PAR LE COMMISSAIRE:

190 Dans le même esprit, et pour faire un petit b à la question, compte tenu que les deux (2) appels d'offres ont été passés, que les contrats sont attribués, quelle serait la portée d'une telle consultation actuellement? Ce serait pour le futur?

Comment voyez-vous ça?

PAR M. JEAN-LOUIS FLEURY:

195

Bien écoutez, il est évident que, j'imagine que les gens d'ici et nous à Saint-Valentin, on souhaite encore que le BAPE émette des recommandations au gouvernement qui fassent en sorte qu'il réfléchisse avant de donner son feu vert, son aval, que le Conseil des ministres donne son aval au projet. Je vous cache pas qu'on a encore cet espoir-là.

200

Maintenant, évidemment, si le BAPE dans ses recommandations, peut aussi dire qu'à l'avenir, le gouvernement, ce serait bien que ce soit comme ça, mais tous autant qu'on est, on a des éoliennes plantées devant nos fenêtres, on est là pour se défendre contre ça, il y a pas de doute.

205

Alors il y a deux (2) choses. Il y a vous dans le cadre de l'étude de ces projets-là, on va aller dire évidemment la même chose à nos gens, à la commission du BAPE qui sera devant nous à Saint-Valentin, mais l'idée en étant là, c'est de dire, il faut que vous rendiez compte que la levée du bouclier est unanime.

210

Dès qu'on met un projet, des gens vont être contre, parce qu'il y a beaucoup de raisonnements, d'arguments de bon sens qui disent qu'on n'aille pas mettre l'éolien où il y a plein de monde.

215

Quand le vent souffle partout. Il y a personne, ça semble tellement évident qu'on se demande comment un député peut dire, bien moi, j'irai pas dire ça à Québec, parce que je vais avoir l'air bête! Puis tout est déjà décidé.

220

Non, non, c'est pas possible, c'est pas vrai, ça, c'est pas vrai.

Enfin, c'est la confiance que moi, je porte en vous, en tout cas, qu'on est plusieurs à faire.

PAR LE COMMISSAIRE:

225

Ça va, c'est les questions que j'avais, merci monsieur Fleury.

PAR LE PRÉSIDENT:

230

Lorsque vous parlez d'implanter des futurs projets éoliens sur la rive nord du fleuve Saint-Laurent, à quel endroit pensez-vous que ça pourrait être implanté sur la rive nord?

PAR M. JEAN-LOUIS FLEURY:

235 Écoutez, moi, j'ai pas fait d'étude d'impact, je le sais pas. Mais fondamentalement, puis j'ai beaucoup d'amis, évidemment j'ai passé trente (30) ans à Hydro, plus vous êtes près du réseau, plus les équipements de production sont près du réseau, plus c'est toujours – puis ce qui coûte cher, en d'autres termes, c'est d'emmener l'énergie à Montréal.

240 Donc si vous êtes près des réseaux de transport déjà existants, dans des zones qui, par ailleurs, peuvent recevoir, je vais pas vous les lister, je le sais pas, mais j'imagine, j'ai joint la carte du réseau ici, il est évident que le réseau passe, si vous mettez la carte de la population, le réseau traverse des zones dépeuplées, dépeuplées, dépeuplées.

245 Je sais bien que des gens, les Autochtones et tout ça, ont peut-être des intérêts sur ces zones-là, je sais bien que ça se décide pas comme ça, mais vous pouvez très certainement, à trois cents mètres (300 m) du réseau, dans des corridors qui appartiennent déjà à Hydro, dont les droits appartiennent déjà à Hydro, on les a négociés, je m'en souviens fort bien, imaginer une succession d'éoliennes accrochées très directement au réseau.

250 Vous pouvez être ça à côté d'un poste. Il vous suffit de faire une ligne, vous montez ou vous baissez la tension soit dans le poste ou à la fin des équipements, et là, tout le réseau est ouvert.

255 J'arrête pas de concevoir comment on le met là où il y a les petits points rouges au Québec, les éoliennes, quand il y a toutes ces zones-là qui sont ventées aussi bien que chez nous, autant que chez nous.

PAR LE PRÉSIDENT:

260 Juste une autre question, mais celle-là a pas du tout rapport avec le projet ici ou encore avec le projet d'éoliennes, c'est parce que je veux juste vérifier quelque chose.

Vous êtes originaire de Saint-Valentin, enfin vous demeurez à Saint-Valentin, est-il exact de dire qu'à Saint-Valentin tout est éclairé le 14, et il y a beaucoup de décorations dans le village?

265 **PAR M. JEAN-LOUIS FLEURY:**

C'est exact, oui.

PAR LE RESPONSABLE:

270

Bon bien, aux gens qui sont dans la salle, attendez-vous donc à la Saint-Valentin, le 14, vous allez voir que c'est très très beau, n'est-ce pas monsieur?

PAR M. JEAN-LOUIS FLEURY:

275

Vous voulez dire que c'est beau par les décorations électriques?

PAR LE PRÉSIDENT:

280

Oui, oui.

PAR M. JEAN-LOUIS FLEURY:

285

Oui, c'est sûr.

PAR LE PRÉSIDENT:

C'est un petit message de publicité que je fais pour votre village.

290

PAR M. JEAN-LOUIS FLEURY:

OK. Bien, c'est très gentil, merci.

Mais ce sera encore plus beau sans éolienne!

295

PAR LE PRÉSIDENT:

Ah bien ça, c'est pas moi qui le dis.

300

D'accord, merci beaucoup.

LISE TROTTIER

305

PAR LE PRÉSIDENT:

Madame Lise Trottier s'il vous plaît.

Bonjour madame Trottier.

310

PAR Mme LISE TROTTIER:

Bonjour messieurs les Commissaires. Alors je suis Lise Trottier, je demeure à Saint-Jacques-le-Mineur en Montérégie.

315

LECTURE DU MÉMOIRE

Merci.

320

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci madame. Monsieur Haemmerli.

PAR LE COMMISSAIRE:

325

Je sais pas comment je vais l'aborder. Bien, peut-être pour nous aider dans notre réflexion, vous définissez ça comment, l'acceptabilité sociale?

PAR Mme LISE TROTTIER:

330

L'acceptabilité sociale, monsieur, c'est quand on ouvre les règles du jeu pour tout le monde et qu'on est transparent.

335

Je vous dirais que l'acceptabilité sociale, c'est quand on a eu l'honnêteté, en tant que dirigeant, de démontrer à nos citoyens qu'un projet de société nous est présenté, d'avoir la responsabilité ou l'échine de réunir toutes les parties en place, que ce soit un promoteur, avec des élus et des citoyens, réunir nos citoyens, leur présenter ce qui est et de les laisser décider si ce projet-là est bon pour leur communauté ou pas.

340

Chez nous, les gens ont dit, ça va nous tuer. On ne survivra pas à un projet éolien de vingt-huit (28) éoliennes à la sortie du village.

Et les gens, je leur ai donné, avec mon comité, la chance de dire si oui ou non, ce projet-là, ils le voulaient.

345

C'est ce qu'on demandait à l'époque à nos dirigeants, faites une consultation populaire, ils ont refusé.

350 Les citoyens ont pris le dossier en charge et ont démontré que c'était pas acceptable.

Une acceptabilité sociale, on le sait quand on est assez ouvert pour le présenter à nos citoyens. On le sent, ces choses-là.

355 Mais quand on cache la vérité, quand on cache les faits, c'est un déni d'acceptabilité sociale.

PAR LE COMMISSAIRE:

360 D'accord. Vous exprimez certaines craintes par rapport à la filière dans votre mémoire, alors outre les commentaires que vous venez de faire sur l'acceptabilité sociale, avez-vous d'autres propositions ou commentaires à l'égard de cette filière-là?

PAR Mme LISE TROTTIER:

365 Bien écoutez, je le dirai comme bien d'autres le disent, pourquoi implanter cette filière-là en milieu habité, là où les gens vivent?

Je ne peux pas concevoir que les dirigeants quels qu'ils soient n'auraient pas pu vouloir implanter cette filière-là là où on ne détruisait pas.

370 Vous savez, créer une filière, que ce soit éolien ou autre, on ne peut pas, d'un côté, créer du bien-être qu'on nous dit d'un côté et détruire de l'autre. Parce qu'implanter des filières ou des projets énergétiques là où les gens, où les communautés n'en veulent pas, c'est à petit feu faire détruire le noyau citoyen.

375 Et ça, ça doit être pris en ligne de compte absolument. On ne peut pas seulement vouloir – oui, c'est beau le vent, on n'est pas plus fou que d'autres, si ça peut nous rapporter, comme on nous dit que le schiste nous rapporterait, si le vent peut nous rapporter. Mais est-ce que quelqu'un s'est arrêté à dire, peut-être que la façon dont on l'implante, c'est autre chose qu'on va détruire.

380 Et ça, ça a été écrit et écrit dans une revue de presse, tout le monde le dit, et il semble pas que le message se rende.

Encore une fois, on ne peut pas créer d'un bord pour détruire de l'autre, on se tire dans le pied.

385

PAR LE COMMISSAIRE:

Merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

390

Votre municipalité est située où exactement en Montérégie?

PAR Mme LISE TROTTIER:

395

Ma municipalité est en Montérégie, à trente (30) minutes du pont Champlain. Elle est à vingt (20) minutes de Brossard, elle est tout à côté de Napierville.

PAR LE PRÉSIDENT:

400

Est-ce que vous êtes située près de Saint-Rémi?

PAR Mme LISE TROTTIER:

405

Oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

Combien de kilomètres à peu près?

410

PAR Mme LISE TROTTIER:

Ah, Saint-Rémi, ça doit faire à peu près vingt-cinq (25 km) à trente kilomètres (30 km), vingt-cinq kilomètres (25 km).

415

PAR LE PRÉSIDENT:

OK, d'accord. C'était juste pour voir, parce qu'il y a un projet aussi dans la MRC de Roussillon.

420

PAR Mme LISE TROTTIER:

Si vous me permettez, monsieur Lafond, il y a un projet à Saint-Rémi, et le jour où monsieur Charest, notre premier ministre, a annoncé les projets retenus, il y a eu, dans mon coin, il y avait Saint-Valentin et Saint-Rémi.

425

Et si je vous disais qu'à Saint-Rémi, il y a pas un citoyen, et même pas le maire et le préfet qui en avaient entendu parler, parce que comme ils l'ont pas donné à Saint-Jacques, c'est Saint-

Rémi qui en a hérité, alors ils ont dû commencer à faire leurs tests de vent puis ramer par en avant.

430

Donc la consultation populaire, avant d'octroyer le projet, elle avait été nulle.

PAR LE PRÉSIDENT:

435

Est-ce que ça avait été travaillé avec la MRC de Roussillon?

PAR Mme LISE TROTTIER:

440

Pardon?

PAR LE PRÉSIDENT:

Est-ce que ce projet a été travaillé avec la MRC de Roussillon?

445

PAR Mme LISE TROTTIER:

Non, nous, on fait partie de la MRC des Jardins de Napierville. Mais mon projet était dans le projet de Roussillon, parce qu'ils avaient chapeauté dans le projet de Saint-Jacques deux (2) MRC.

450

PAR LE PRÉSIDENT:

OK d'accord, merci.

Monsieur Haemmerli.

455

PAR LE COMMISSAIRE:

J'avais pas tout à fait terminé! On a parlé d'acceptabilité sociale au sens large, dans le cas du projet présent, qu'est-ce qui vous fait dire qu'il n'y a pas d'acceptabilité sociale?

460

PAR Mme LISE TROTTIER:

Bien, qu'est-ce qui me fait dire, je le sais parce que je parle – vous savez, la toile Internet nous a servi beaucoup à ceux qui ont pris le flambeau dans le deuxième appel d'offres.

465

On le sait parce que nous sommes maintenant des citoyens beaucoup plus engagés, beaucoup plus informés, et je sais qu'il y a de l'opposition à ce projet-là ici.

470

Je sais que cette montagne, par ceux qui y vivent, par ceux qui sont nés ici puis qui la connaissent, je sais qu'ils s'opposent effectivement à l'implantation d'éoliennes ici. Alors c'est pour ça.

PAR LE COMMISSAIRE:

475

Si vous, comme mairesse, vous aviez une décision de développement à prendre – ça encore, c'est pour peut-être nous aider dans notre réflexion – c'est où que l'unanimité finit mais que le consensus est encore là? Comment on jauge ces affaires-là?

PAR Mme LISE TROTTIER:

480

Écoutez, c'est sûr que moi, je viens de me faire, en tant que mairesse, des règlements dans ma municipalité, et j'ai un des règlements pour les permis et certificats, et je débute – je l'ai pas ici sous la main – mais je débute mon règlement en disant, et je le fais pour d'autres qui suivront, parce que je serai pas là tout le temps, pour avoir un consensus et pour avoir une idée claire de l'acceptabilité de tout projet, que ce soit celui-là ou que ce soit d'autres, nous devons, en tant qu'élus, mettre en place des outils qui nous assureront que notre population a honnêtement été consultée.

485

Nous devons établir des tables de concertation élus-citoyens-promoteur où les citoyens seront invités.

490

Et si à la fin, les citoyens, par un registre ou par un référendum, par une consultation populaire, nous pourrons avoir l'heure juste, mais après avoir honnêtement donné tous les tenants et aboutissants à nos citoyens.

495

Vous savez, moi, en tant que citoyenne, quand j'ai eu à aller m'asseoir devant mon conseil municipal, j'ai posé trois (3) questions.

500

J'ai dit, comment avez-vous pu, nous étions en 2008, comment avez-vous pu signer un protocole d'entente en 2006 sans jamais nous en avoir parlé?

Et qu'est-ce que vous avez lu sur la filière éolienne? C'était zéro. Et c'est triste.

505

Et ça, ça s'est vécu beaucoup au Québec. Les élus, et je suis mairesse aujourd'hui, et le cent vingt mille dollars (120 000 \$) de redevances qu'ils m'auraient donné, c'est vrai que je le prendrais aujourd'hui parce que j'ai des camps de jour, puis je saurais où le dépenser, mais est-ce que ces élus-là ont vraiment vraiment pesé l'autre côté de la balance, à savoir c'était quoi un projet éolien dans leur municipalité?

510 Et si vous leur posiez la question à ces gens-là qui n'ont pas les compétences pour "dealer"
ces genres de projets-là, je suis certaine qu'ils vous diraient non, on savait pas dans quoi on
s'embarquait!

Vous savez, ça va très très très loin. Ça va jusqu'à faire des propositions aux citoyens en
allant les rejoindre chez eux, en leur offrant des baisses de taxes.

515 C'est laid ce qui peut se passer à un moment donné, et ça, on oblige nos citoyens du
Québec à vivre ça, c'est tout à fait inacceptable, et nous devrions avoir honte à un certain point de
cette filière-là et de la façon dont elle a été implantée au Québec.

Merci messieurs.

520 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci madame.

525

MARC BILODEAU

PAR LE PRÉSIDENT:

530 Monsieur Marc Bilodeau.

Bonjour monsieur Bilodeau.

535 **PAR M. MARC BILODEAU:**

Bonjour. Je suis un citoyen de Lac-Etchemin, je vais vous parler de l'accès au Massif du
Sud!

540 **LECTURE DU MÉMOIRE**

Merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

545 Merci monsieur Bilodeau. Est-ce que vous chassez à chaque année?

PAR M. MARC BILODEAU:

550 Oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

555 Votre bilan de chasse depuis 94, c'est quoi exactement, un par année?

PAR M. MARC BILODEAU:

560 Au niveau de l'original, disons qu'on est un groupe, on est un groupe de huit (8) chasseurs, on peut tuer en moyenne, je dirais, deux (2) à trois (3) originaux par année.

PAR LE PRÉSIDENT:

565 Qu'entendez-vous quand vous dites "Aussi plusieurs chasseurs se sont installés sur le territoire", est-ce que ça veut dire que ces chasseurs ont installé des cabanes sur le territoire?

PAR M. MARC BILODEAU:

570 C'est ça. C'est qu'au début, quand on chassait, il y en avait pas de territoire ouvert. Ça fait qu'on allait dans un secteur où on pouvait se retrouver, je sais pas, cinquante (50) chasseurs dans le même secteur de chasse, puisqu'on pouvait pas aller plus loin, il y avait pas de chemin.

575 Quand ils ont développé les chemins, les coupes de bois, pour faire des coupes de bois, bien, les chasseurs se sont étendus un peu à la grandeur du territoire. Ça fait qu'on est moins de chasseurs qui se nuisent un et l'autre pour chasser, en ayant plus de territoire ouvert.

PAR LE PRÉSIDENT:

580 Puis est-ce que c'est permis d'avoir des cabanes dans une terre publique?

PAR M. MARC BILODEAU:

585 Oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

Est-ce que vous payez un bail annuel pour ça?

PAR M. MARC BILODEAU:

590 Non. C'est du territoire public. Quand notre chasse est faite, bien, le territoire est ouvert, n'importe qui peut s'installer.

PAR LE PRÉSIDENT:

595 Oui, mais installer, je sais pas, moi, si c'est une terre publique, ça appartient à tout le monde. Je verrais pas pourquoi que certaines personnes se privilégieraient en installant des cabanes pour eux autres?

PAR M. MARC BILODEAU:

600 C'est des caches qu'on installe dans des arbres, si vous voulez.

PAR LE PRÉSIDENT:

605 Ah OK, là, c'est mieux, là!

PAR M. MARC BILODEAU:

610 C'est pas des chalets.

PAR LE PRÉSIDENT:

615 Non, j'avais compris que c'était pas des chalets, mais ça pouvait être une petite cabane où on peut se faire à bouffer puis on couche là!

PAR M. MARC BILODEAU:

620 Non, non, même pas, c'est juste des caches qu'on a dans des secteurs.

PAR LE PRÉSIDENT:

625 Vous mentionnez que vous êtes trappeur, à quel type d'animaux vous vous intéressez pour la trappe?

PAR M. MARC BILODEAU:

625 Par ici, il y a du coyote, il y a du castor, il y a du pékan, il y a du renard, il y a de la belette.

PAR LE PRÉSIDENT:

630 Est-ce que vous avez des bons résultats?

PAR M. MARC BILODEAU:

635 C'est moyen. Si je comparerais au Parc des Laurentides, je dirais que c'est bas.

PAR LE PRÉSIDENT:

OK, parfait. Merci monsieur Bilodeau.

640 **PAR M. MARC BILODEAU:**

Merci.

645

ÉQUITERRE

PAR LE PRÉSIDENT:

650 Messieurs Steven Guilbeault et Guillaume Plamondon s'il vous plaît.

Bonjour monsieur Guilbeault, bonjour monsieur Plamondon.

PAR M. STEVEN GUILBEAULT:

655

Nous avons une présentation qu'on a préparée pour les besoins de la cause.

PAR LE PRÉSIDENT:

660 Et que vous allez déposer auprès de madame Boutin à l'arrière.

PAR M. STEVEN GUILBEAULT:

665

Que nous avons déjà déposée.

PAR LE PRÉSIDENT:

Parfait, merci monsieur Guilbeault.

670 **PAR M. STEVEN GUILBEAULT:**

Merci messieurs les Commissaires. Alors mon nom est Steven Guilbeault, je suis coordonnateur général adjoint et cofondateur d'Équiterre.

675 Je suis accompagné de Guillaume Plamondon qui est chargé de projet chez Équiterre sur les dossiers de choix collectifs.

680 Or très rapidement, Équiterre, c'est une organisation québécoise qui a vu le jour en 1994, une organisation non gouvernementale qui a aujourd'hui une cinquantaine d'employés, des bureaux à Québec et à Montréal.

685 C'est une organisation qui cherche à trouver des solutions aux problèmes qu'on connaît aujourd'hui, notamment les problèmes environnementaux, mais on travaille également sur les questions de commerce équitable, tenter à l'échelle locale et à l'échelle internationale, donc comment faire en sorte qu'en tant que société, nos gouvernements, nos entreprises, nos sociétés en général fassent des choix écologiques, équitables et solidaires.

Alors là-dessus, je laisserais la parole à Guillaume et je la reprendrai un peu plus tard.

690 **PAR M. GUILLAUME PLAMONDON:**

Merci. Alors pour vous présenter un petit peu l'approche qu'on va adopter aujourd'hui, je vous présenterai le menu de notre présentation.

695 D'abord un portrait de l'éolien mondial en descendant tranquillement vers le Canada, le Québec et plus particulièrement le projet.

700 Le rôle de l'énergie éolienne dans la lutte aux changements climatiques, c'est quelque chose qui nous préoccupe beaucoup. Je pense que Steven en a déjà parlé un petit peu, c'est vraiment un angle qu'on développe chez Équiterre de façon assez importante, particulièrement dans les projets énergétiques.

Le projet d'aménagement du parc éolien de Massif du Sud évidemment, et une conclusion.

705 On s'est posé quelques questions, dans le fond on adopte un peu la même approche qu'on a faite pour les gaz de schiste, qu'on fait dans chaque projet énergétique généralement. On essaie de prendre un recul que vous allez voir, pour se poser la question à travers le monde, comment ça se passe, et d'essayer de faire un tour de la question avant de se prononcer plus précisément sur un projet en particulier.

710 Et les angles qu'on a développés dans ce questionnement-là, pour ce mémoire-ci, c'est comment le projet peut réellement limiter les émissions de gaz à effet de serre.

715 Est-ce que c'est une solution valable dans ce cadre-là? Est-ce que ça contribue réellement à l'économie québécoise? Et est-ce que le projet engendre des impacts locaux qui sont acceptables, compte tenu des gains potentiels, parce qu'on sait que chaque projet a des impacts. Il y a pas de projet qui a aucun impact aussi bon soit-il, mais il y a souvent des gains qui viennent avec ça, et est-ce que la balance est acceptable pour ce projet-ci.

720 Donc si on prend un petit peu de recul et on regarde l'énergie éolienne dans le monde, on voit que c'est en progression importante. En 2013, on prévoit avoir triplé la production d'éoliennes, d'énergie éolienne par rapport à 96.

725 En 2020, on parle de douze pour cent (12 %) de toute l'énergie électrique mondiale qui sera produite à partir d'éoliennes.

730 Et en 2030, on parle d'une progression jusqu'à vingt-deux pour cent (22 %) de la production d'électricité mondiale par l'éolienne, avec une réduction qui n'est pas négligeable d'émissions de gaz à effet de serre de deux mille six cents mégatonnes (2600 Mt) de CO₂. Donc ça apporte des résultats quand même probants.

Qu'est-ce qui se passe actuellement, il y a eu des investissements, le graphique, je pense, exprime bien la progression de l'éolien dans le monde.

735 Toute la partie en bleu, c'est les investissements en éolien par pays, donc on voit que la Chine est en avance de façon importante. Elle installe une turbine à l'heure actuellement.

Le Canada prend du retard, est à peu près dixième dans l'échelle qu'on voit ici, dépassé de loin par l'Espagne qui en installe sept (7) fois plus. L'Inde, l'Allemagne, le Danemark et les autres.

740 Il y a même George W. Bush durant son mandat, qui est reconnu pour être quand même solidaire avec les produits pétroliers, disons-le ainsi, qui a dépassé notre gouvernement fédéral en termes d'installations d'énergie éolienne. Donc ça, c'est significatif.

745 Au Québec, qu'est-ce qui se passe? Est-ce qu'on est en perte de vitesse, voici le topo un petit peu.

750 En 2010, six cent soixante et un mégawatts (661 MW) d'installés, soit environ un point cinq pour cent (1,5 %) de la puissance installée. En 2015, à la fin des appels d'offres de quatre mille mégawatts (4000 MW) qu'on a actuellement, on parle de huit pour cent (8 %) de puissance installée, ce qui est quand même encore peu et ça, seulement dans quatre (4) ans.

755 Malgré tout quand même, trente-sept mille (37 000) emplois et vingt-cinq millions (25 M\$) en redevances locales, ça nous donne un petit aperçu quand même du potentiel économique de ce genre d'industrie là, ce qui peut être intéressant.

760 Par contre, ce qu'on se rend compte, c'est qu'en Ontario, dans d'autres provinces, l'Ontario est un bon exemple, on a pris de l'avance par rapport au Québec, on est à mille deux cents mégawatts (1200 MW) d'installés en 2010, avec à la fin, en 2015, environ cinq (5000 MW) à six mille mégawatts (6000 MW) d'installés. Donc on va avoir une avance en Ontario par rapport au Québec, quoique per capita, bon, ça se vaut un petit peu.

765 Par contre, l'avance qu'ils ont prise, certainement c'est qu'à la fin de 2010, ils ont lancé un nouvel appel d'offres pour dix mille mégawatts (10 000 MW) d'énergie renouvelable d'ici 2018. Donc c'est un gros saut en avant qu'ils ont pris et que le Québec doit prendre. C'est un peu ça le message ici.

770 C'est que le Québec a besoin d'une nouvelle vision de l'éolien, c'est urgent, c'est urgent dans un contexte de développement de l'industrie du gaz de schiste et d'un besoin important de se distancer du pétrole et d'être un peu plus indépendant du pétrole, particulièrement dans les transports, là où on a besoin d'une transition vers l'électricité.

775 Donc on vous présentait rapidement une petite carte que vous allez retrouver dans notre mémoire, qui fait un topo un peu sommaire des provinces. On se rend compte qu'on parle beaucoup des sables bitumineux dans l'Alberta, mais on se rend compte qu'ils ont quand même développé six cent cinquante-six mégawatts (656 MW) d'éolien, donc ils ont pris quand même une avance comparable à celle du Québec actuellement, mais tout de même importante ici.

780 Donc ça fait un petit peu un tour d'ensemble du recul que l'Équiterre a pris dans la réflexion pour élaborer ce mémoire-là.

Donc je laisserais la suite à mon collègue Steven.

PAR M. STEVEN GUILBEAULT:

785

Alors évidemment, vous avez compris, d'après la présentation, de l'intervention de Guillaume, que nous sommes favorables au développement de l'énergie éolienne au Québec comme ailleurs.

790

Pourquoi? Bien, comme vous le verrez dans le mémoire, comme vous l'avez peut-être déjà lu dans le mémoire, si on fait à peu près n'importe quel type d'analyse, mais notamment, bon, les analyses de cycle de vie, il s'agit d'une des formes de production d'électricité qui a le moins d'impact sur l'environnement, que ce soit par rapport à la biomasse, l'hydroélectricité petite ou grande, même solaire, photovoltaïque, et bon, c'est sans compter tout ce qui est combustible fossile et nucléaire.

795

Mais dans la catégorie des énergies renouvelables qui ont le moins d'impact, l'éolien est parmi celle qui en a le moins sur la base d'une analyse cycle de vie, d'une part.

800

D'autre part, on s'est beaucoup intéressé à la question d'acceptabilité sociale au Québec. Or on a essayé d'aller voir, au cours des dernières années, de regarder les études qui avaient été faites là-dessus, donc pour aller au-delà de ce qu'on voit dans les médias qui, parfois, peut bien représenter, parfois moins bien représenter l'état de la situation.

805

Or on vous présente dans le mémoire quelques études, et on va vous envoyer une version mise à jour, puisqu'on a réussi à mettre la main sur un nouveau sondage, mais l'une des rares études terrain qui a été faite sur cette question-là au cours des dernières années au Québec, c'est l'étude de Synergis, donc de 2008, alors ça fait quand même pas si longtemps que ça.

810

Ils ont ciblé dans cette étude-là donc cinq cents (500) personnes qui vivent en milieu urbain, mais cinq cents (500) personnes qui vivent à moins de dix kilomètres (10 km) de parcs éoliens existants. Et évidemment, ils pouvaient pas poser la question aux gens qui restaient à dix kilomètres (10 km) d'un parc éolien avant que le parc soit installé, quelle était leur perception de l'éolien, mais on a demandé aux gens, remettez-vous dans le contexte préparc éolien, quelle était votre perception, et maintenant, quelle est votre perception!

815

Et ce qu'on voit, c'est qu'il y a plus de gens favorables à l'éolien après la construction des parcs qu'avant.

820

Donc l'appui à l'éolien augmente lorsque les gens voient ce que c'est. Évidemment, l'être humain étant ce qu'il est, on a toujours un peu peur de ce qu'on connaît pas. On craint l'inconnu, c'est une constante. On n'est pas particulier au Québec, on n'est pas une société distincte à ce niveau-là.

825 Mais ce qu'on voit, ce que cette étude-là démontre bien, c'est que l'appui à l'éolien augmente. L'étude est très intéressante à plusieurs points de vue, à ce point de vue là, mais aussi de façon générale, cette même population là a une très bonne opinion des promoteurs.

830 Soixante-seize pour cent (76 %), si ma mémoire est bonne, on trouve que les promoteurs font bien leur travail. Alors clairement, c'est pas unanime, c'est pas tout le monde, il y a de l'opposition, il y a des opposants, mais de façon générale, la très grande majorité des gens qui vivent près des parcs éoliens trouvent que les promoteurs font bien le travail.

835 La prochaine, on a regardé, c'est un sondage qui a été rendu public juste avant les Fêtes par Léger Marketing qui ne porte pas spécifiquement sur la question des énergies renouvelables ou sur l'environnement, c'est "Le Québec de mes rêves", alors comment les Québécois voient le Québec en 2020, donc dans dix (10) ans!

840 Et ce qu'on voit, et nous, on avait trouvé ça dans d'autres sondages qu'on a faits il y a plusieurs années de ça, mais comme c'est un sondage récent, je trouvais intéressant qu'on le mette.

845 La particularité de ce sondage-là, il est fait auprès de trois mille (3000) répondants, donc un échantillon beaucoup plus important que ce qu'on fait normalement pour les sondages, qui est un peu plus de mille (1000) personnes, donc trois (3) fois plus, or beaucoup de répondants en région pour ce sondage-là également.

850 Et on voit que l'énergie éolienne arrive en avance, bien en avance dans les préférences énergétiques de la population québécoise; viennent ensuite la biomasse, le solaire, bon, les grands projets électriques.

On note quand même que plus que deux (2) fois plus d'appui à l'éolien que pour les grands projets hydroélectriques pour la population québécoise.

855 Sur la suite des choses, il y a l'Association canadienne de l'énergie éolienne qui a fait publier à l'automne dernier un sondage également fait par la firme Léger Marketing où on leur demandait, bon bien, les projets qui sont en cours présentement vont prendre fin en 2015, êtes-vous favorables à ce qu'on poursuive, alors on voit là aussi qu'une très grande majorité de Québécois sont d'accord avec ça.

860 Alors pour venir spécifiquement à la question de l'éolien et des changements climatiques, Guillaume vous a montré beaucoup de chiffres au niveau mondial. C'est clair que la situation énergétique, le bilan énergétique du Québec est un peu particulier par rapport à celui de la planète. Quatre-vingt-deux pour cent (82 %) de l'énergie encore aujourd'hui produite à l'échelle planétaire

865 est d'origine fossile alors que dans le cas du Québec, c'est à peu près trente-huit pour cent (38 %).
Donc on n'a pas le même bilan. Alors à ce niveau-là, il faut en tenir compte.

870 Mais malgré tout, pour nous, l'énergie éolienne va faire partie de la solution dans le cadre de
la lutte mondiale aux changements climatiques; c'est vrai à l'échelle mondiale, puis c'est vrai pour
nous aussi à l'échelle québécoise.

875 Évidemment, l'éolien n'est pas la solution aux changements climatiques. Il n'y a pas une
solution aux changements climatiques. Il y a l'aménagement du territoire, il y a les transports, il y a
l'efficacité énergétique, il y en a une panoplie.

880 Mais pour nous, l'éolien fait partie de ce portefeuille de solutions là.

885 Guillaume en a parlé un petit peu tout à l'heure, un virage, à notre avis, que le Québec doit
prendre de façon très importante et très rapide, c'est dans le cadre de l'électrification des
transports.

890 On parle bien entendu beaucoup ces jours-ci de la voiture électrique, et pour nous, la voiture
électrique a un rôle à jouer, mais de plus en plus le transport collectif, le transport de marchandise
devront se faire, à notre avis, à l'électricité.

895 Notre dépendance au pétrole coûte très cher à l'État québécois. À cent dollars (100 \$) le
baril, c'est près de douze milliards de dollars (12 G\$), treize milliards de dollars (13 G\$) qui quittent
l'État québécois pour aller encourager d'autres économies ailleurs dans le monde.

900 Or nous, on préférerait garder ce douze milliards (12 G\$)-là au Québec. L'investir dans notre
système d'éducation, les soins de santé, les services sociaux.

905 Donc si on veut transformer notre système de transport à l'électricité, il va nous falloir plus
d'électricité, alors dans ce cadre-là, nous, on pense que l'éolien peut jouer un rôle très positif.

910 Sur le projet du Massif du Sud, nous avons rencontré les promoteurs, nous avons parlé à
plusieurs personnes, plusieurs organisations, et on pense que le promoteur a fait un travail
remarquable. Du projet de départ à ce qui est présenté aujourd'hui, pour tenir compte des
particularités de la région, pour tenir compte de l'enjeu évidemment de la grive, et pour nous, c'est
un peu ça le développement durable.

915 Le développement durable, Guillaume l'a dit, il y a pas de façon de produire de l'énergie qui
n'a pas d'impact, que ce soit sur l'environnement, sur les sociétés. Pourtant, nos demandes
énergétiques augmentent.

905 Alors il faut trouver des façons évidemment d'écraser cette demande-là par l'efficacité, par la conservation. Même si on faisait ça, il va continuer d'y avoir une augmentation de la demande.

910 Alors il faut trouver des façons de répondre à cette demande-là, que ce soit la consommation des résidences, des entreprises. On veut attirer des nouvelles alumineries au Québec, alors nous allons avoir besoin d'énergie, particulièrement d'électricité.

Donc le promoteur a fait des efforts au niveau des éoliennes dans l'habitat, réduction de déboisement, ainsi de suite. Je vais pas vous lire tout ce qui est là.

915 On a regardé, bon, il y a beaucoup d'appui au niveau local, que ce soit au niveau des MRC – oui, c'est l'avant-dernière, je pense – des groupes écologistes, comme le Conseil régional de l'environnement, l'Association québécoise de lutte à la pollution atmosphérique.

920 Cela étant dit, on parle quand même de l'environnement délicat, alors il y a six (6) éoliennes qui se trouvent toujours dans l'habitat de la grive; on reconnaît, comme bien d'autres l'ont dit avant nous, qu'il s'agit d'un milieu exceptionnel.

Alors le prochain acétate, nous, on pense, en fait on constate que le promoteur a procédé à d'importants changements afin de réduire les impacts du projet.

925 On suggère d'explorer la possibilité de réduire davantage encore les impacts sur la grive de Bicknell. Tout cela étant dit, pour nous, le projet du Massif du Sud devrait recevoir l'assentiment du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement. Merci beaucoup.

PAR LE PRÉSIDENT:

930 Merci messieurs. Dans votre mémoire, il est question de la Stratégie énergétique du Québec, puis vous dites qu'elle est muette finalement sur la vision du développement éolien après 2015 et que vous souhaiteriez que le gouvernement soit plus clair là-dedans et donne un signal clair, finalement, en regard de la continuité d'investir dans l'éolien.

935 Plusieurs participants, en raison des surplus qu'Hydro-Québec a présentement, nous disent que, bon, on devrait arrêter le développement de l'éolien.

940 Ils estiment effectivement que le gouvernement devrait arrêter ce développement-là, compte tenu des surplus qui sont prévus au cours de la prochaine décennie.

Le développement de la filière éolienne est-il toujours requis dans l'immédiat?

PAR M. STEVEN GUILBEAULT:

945

Nous, on pense que oui, pour plusieurs raisons.

D'abord, sur la question des surplus, on a vu que les projections au niveau de nos apports énergétiques peuvent fluctuer grandement en l'espace de quelques années.

950

Alors il y a pas si longtemps que ça, on était très très très serré au niveau de nos surplus, il y en avait très très peu. Et comme on le sait, l'hydroélectricité, évidemment, dépend d'une variabilité qui est la pluviométrie.

955

On ne prévoit pas d'impact important du réchauffement de la planète sur le régime de pluie dans la région où se trouvent les principaux ouvrages d'Hydro-Québec. Cela étant dit, notre compréhension de ce qui se passe avec les changements climatiques, et quand on regarde à l'échelle planétaire, il y a des impacts dramatiques du réchauffement sur les régimes de précipitations dans plusieurs régions du monde, alors nous ne sommes pas à l'abri de ça au Québec.

960

Donc je pense que d'avoir une police d'assurance qui serait l'éolien est une très bonne stratégie et essentiellement, ne pas tout mettre nos oeufs dans le même panier, d'une part.

965

D'autre part, il est pas dit que l'éolien ne pourrait pas remplacer des projets hydroélectriques à venir. Si on arrive à la conclusion qu'effectivement, d'un point de vue d'analyse de cycle de vie, l'éolien a moins d'impact que des projets hydroélectriques grands ou petits, bien, peut-être qu'en tant que société, le choix qu'on fera, c'est de ne pas procéder au développement de ces projets hydroélectriques là, mais plutôt de faire de l'éolien.

970

Et encore une fois, les projections de surplus ne tiennent pas compte d'un virage que nous, on voudrait que le Québec prenne, par exemple au niveau des transports.

975

On voudrait aussi éliminer le mazout dans le secteur industriel. Nous avons travaillé auprès du gouvernement depuis plusieurs années pour qu'on adopte un objectif de réduction de l'utilisation du mazout lourd dans le secteur industriel, dans le secteur institutionnel également.

980

Le secteur industriel québécois est le plus important consommateur de mazout lourd au pays. On en consomme quelque part entre trente-cinq (35 %) et quarante pour cent (40 %) de tout le mazout lourd au Canada, alors pourquoi ne pas éliminer le mazout lourd de notre bilan énergétique au Québec et le remplacer par une combinaison d'électricité, de biomasse, d'efficacité énergétique, et peut-être d'autres formes combustibles moins polluants.

985 Alors pour toutes ces raisons-là, on pense que le développement éolien – et peut-être la dernière raison, c'est évidemment d'un point de vue économique, nous sommes en train de construire une nouvelle base économique au Québec qui est l'industrie de l'éolienne.

990 On peut pas réussir à construire ça, on peut pas espérer par exemple qu'on va être capable d'exporter cette expertise-là au Québec si on ne lui donne une fenêtre que de quelques années pour prendre son envol.

995 Comme toutes les filières, que ce soit énergétique ou autre, l'État doit soutenir la création d'une nouvelle base industrielle pendant un certain temps avant qu'elle puisse voler de ses propres ailes. L'éolien n'est pas unique dans ce cas-là, nous l'avons fait dans des domaines comme la pharmaceutique, l'aéronautique, l'hydroélectricité, alors c'est pas un cas unique.

PAR LE PRÉSIDENT:

1000 Merci. Si on regarde tantôt, parce que vous avez fait un peu référence à la Chine qui, effectivement, semble avoir des investissements fort importants dans l'éolien, mais si on compare la croissance de l'éolien par habitant en Chine versus le Canada et le Québec, est-ce que c'est sensiblement la même chose?

1005 Parce que c'est certain qu'on peut avoir, je sais pas, moi, vingt pour cent (20 %) d'augmentation sur l'éolien en Chine, puis peut-être deux pour cent (2 %) au Québec, mais comparativement en termes de population, on est huit millions (8 M), puis en Chine, ils sont un milliard trois cent quelques millions, donc est-ce qu'on peut voir...

PAR M. STEVEN GUILBEAULT:

1010 On n'a pas fait le calcul, mais on peut certainement le faire puis le faire parvenir au BAPE.

PAR LE PRÉSIDENT:

1015 Ce serait peut-être intéressant de voir, en fait, l'évolution de ça, comparativement un par rapport à l'autre.

Maintenant, monsieur Haemmerli! Et je vous reviendrai après.

1020 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Je vais continuer sur la première question de mon collègue, sur la nécessité de poursuivre le développement de la filière.

1025 Bon, vous avez fait valoir l'urgence de ce que vous appelez décarboniser la production d'énergie, vous avez parlé de changements d'habitudes importants, en tout cas, je sais pas si vous avez un ordre de grandeur à nous donner, mais dans la suite des choses à développer, à faire ou à ne pas faire, vous avez pas vraiment mentionné – vous avez parlé d'efficacité énergétique – mais vous avez pas vraiment mentionné la place des économies d'énergie.

1030 Est-ce que c'est un ordre de grandeur par exemple qui permettrait de surseoir au développement de nouveaux modes de production?

Est-ce que vous avez une idée de l'importance de cet élément-là dans le bilan?

1035 **PAR M. STEVEN GUILBEAULT:**

Bien, nous souscrivons tout à fait aux objectifs que le Québec s'est fixés d'atteindre quinze térawattheures (15 TWh), si ma mémoire est bonne, d'efficacité énergétique, alors qu'on était à point sept térawattheure (0,7 TWh) en 2003 à peu près. On est aujourd'hui autour de sept (7 TWh) ou huit (8 TWh), donc de doubler de ce que nous avons fait au cours des sept (7) ou huit (8) dernières années, au cours des prochaines années.

1040 Nous sommes passablement inquiets de la disparition de l'Agence de l'efficacité énergétique, et on essaie, comme d'autres, de comprendre comment vont se poursuivre nos efforts d'efficacité énergétique en l'absence de l'Efficacité énergétique.

1045 Mais on comprend que les gens qui travaillaient à l'Agence retournent au ministère, mais pour nous, l'Agence jouait un rôle très très très important, et on a fait plusieurs représentations auprès de la ministre des Ressources naturelles et d'autres intervenants pour dire, écoutez, si vous ne rétablissez pas l'Agence, il faut trouver des façons de s'assurer que nous allons atteindre les objectifs, mais bon.

1050 Alors quinze térawattheures (15 TWh), ça nous placerait à sept (7 TWh) ou huit térawattheures (8 TWh), on est à peu près au milieu du peloton nord-américain en termes d'efforts d'efficacité énergétique par kilowattheure, ou qu'on utilise différents marqueurs, c'est à peu près la même chose.

1055 Quinze térawattheures (15 TWh), on serait pas les premiers, mais on se rapprocherait du peloton de tête. Alors on est certainement favorable à ça.

1060 Quinze térawattheures (15 TWh), qu'est-ce que ça nous permettra de faire, qu'est-ce que ça nous permettra d'éviter comme nouvelle production en 2015, évidemment, ça dépend des projets de développement énergétique qu'on veut faire.

1065 Je parlais d'attirer de nouvelles alumineries au Québec, on pourrait se demander, pourquoi
faire ça! Bien, parce qu'elles vont être construites de toute façon, ces alumineries-là; moi,
j'aimerais mieux qu'elles soient construites au Québec où notre parc de production électrique est
un de ceux qui émet le moins de gaz à effet de serre au monde, après ceux de l'Islande et de la
Norvège, que ces usines de fabrication d'aluminium soient construites en Chine où on va produire
de l'aluminium en brûlant un peu d'éolien et malgré tout, beaucoup beaucoup de charbon!

1070 Alors c'est difficile pour moi de répondre exactement à votre question, mais vous comprenez
qu'on souscrit tout à fait aux efforts d'économie d'énergie, d'efficacité énergétique et aux efforts
actuels et aux efforts à venir également.

1075 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Merci. J'ai vu passer un chiffre qui m'a paru extrêmement important sur une des
diapositives. Il était question de trente-sept mille (37 000) emplois en 2015.

1080 Est-ce que c'est en 2015, est-ce que c'est l'ensemble des emplois depuis le départ de la
filrière? Comment est-ce que ça se répartit?

PAR M. STEVEN GUILBEAULT:

1085 On peut vous faire parvenir cette étude-là qui a été faite pour le compte de l'Association
canadienne de l'énergie éolienne. On peut certainement la rendre disponible au BAPE, on va vous
la faire parvenir.

PAR LE COMMISSAIRE:

1090 Volontiers. Vous nous dites aussi à quelque part dans votre mémoire, je vais retrouver
l'endroit pour être sûr, qu'en fait, la filière éolienne, ça occupe une certaine superficie de la surface
du sol, ça permet quand même une occupation multiusage et même la création d'aire protégée.

1095 Bon, en première partie d'audience, on nous a dit que, enfin les gens du ministère du
Développement durable nous ont dit qu'à l'endroit même de l'implantation d'un parc éolien, c'est
pas compatible avec la création d'une aire protégée.

1100 Par ailleurs, dans la région ici, différents organismes se sont penchés sur la possibilité d'en
créer une, une fois le parc installé.

Est-ce que vous vous êtes penchés sur ces propositions-là? Est-ce que vous avez regardé
cet élément-là?

PAR M. STEVEN GUILBEAULT:

1105

C'est moins notre champ d'expertise, cette question-là, que les autres éléments qu'on a abordés dans le mémoire.

PAR LE COMMISSAIRE:

1110

D'accord.

PAR M. GUILLAUME PLAMONDON:

1115

Mais si je peux ajouter là-dessus quand même! Vous allez voir dans le mémoire, ça fait partie de nos recommandations quand même, compte tenu du fait qu'au sud du Saint-Laurent, on a un point huit pour cent (1,8 %) environ d'aires protégées, alors que l'objectif est de douze (12 %). La moyenne au Québec, de huit (8 %).

1120

Je pense qu'il y a certainement, en tout cas on l'exprime dans nos recommandations, il y a sûrement un potentiel de création d'aires protégées au sud du Saint-Laurent qui est important et qui devrait être accompli pour essayer de rattraper un petit peu ce retard-là.

1125

Donc si c'est pas sur le Massif du Sud, bien, ce sera peut-être dans la région environnante, mais vous allez voir que ça fait partie de ce qu'on appuie aussi, là.

PAR LE COMMISSAIRE:

1130

Merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

1135

Qu'est-ce que vous pensez de la méthode préconisée par le promoteur relativement à des mesures de compensation pour l'élargissement de l'habitat de la grive de Bicknell?

PAR M. STEVEN GUILBEAULT:

1140

Encore une fois, on n'est pas des experts sur les questions de conservation, aires protégées.

Cela étant donné, quand on regarde ce qui se fait, comme ailleurs, ce principe-là de la compensation l'est de plus en plus, que ce soit au niveau des espaces, marais, milieux humides, ainsi de suite.

1145 Au niveau des gaz à effet de serre aussi, on fait de la compensation de plus en plus au niveau des gaz à effet de serre. Je compense mes émissions de gaz à effet de serre quand je prends l'avion pour aller aux Nations Unies.

Donc c'est un principe qui prend de plus en plus de place dans la sphère environnementale en général.

1150 **PAR LE PRÉSIDENT:**

La plupart des groupes environnementaux qui sont passés jusqu'à présent ont tous été d'accord pour la création d'une aire protégée au Massif du Sud et de mettre absolument de côté le parc éolien.

1155 Est-ce que vous avez eu des discussions, des fois, avec vos collègues environnementalistes sur le fait d'avoir une place pour un parc éolien mêlé avec une aire protégée sur le même territoire?

1160 **PAR M. STEVEN GUILBEAULT:**

Moi, j'ai parlé à quelques représentants, mais pas spécifiquement de ça.

PAR M. GUILLAUME PLAMONDON:

1165 Non plus.

PAR LE PRÉSIDENT:

Parfait, merci messieurs.

1170 **PAR M. JEAN-LOUIS FLEURY:**

Si j'ai bien compris, on peut pas poser de question à ces gens-là, c'est juste pour vérifier ça?

1175 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Non, vous pouvez leur poser des questions, mais à l'extérieur de la salle! À moins qu'ils ne veuillent pas.

1180 _____

OVIDE TURMEL

1185 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Madame Gertrude Sanfaçon-Turmel et monsieur Ovide Turmel.

Bonjour monsieur Turmel.

1190

PAR M. OVIDE TURMEL:

Bonjour monsieur le Commissaire, bonjour monsieur le Président. C'est moi qui va vous présenter les deux (2) mémoires.

1195

PAR LE PRÉSIDENT:

On vous écoute.

1200

PAR M. OVIDE TURMEL:

On va commencer par le mien, il est plus petit.

LECTURE DU MÉMOIRE

1205

PAR LE PRÉSIDENT:

Avant de continuer avec l'autre, j'aurais peut-être une (1) ou deux (2) questions, peut-être même trois (3).

1210

Vos lots, vous dites qu'ils sont dans le canton Roux à Saint-Magloire sur les monts Notre-Dame, est-ce que vos deux (2) lots sont contigus au parc ou ils sont carrément inclus dans le parc?

PAR M. OVIDE TURMEL:

1215

À l'intérieur du parc. Je rentre, il y a un propriétaire sur le rang Saint-Anselme qui a trente (30) arpents et moi, je suis à l'intérieur complètement du parc. Je suis le clou dans la bottine.

PAR LE PRÉSIDENT:

1220

Est-ce que vous faites de l'exploitation forestière sur vos lots?

Ils servent à quoi, finalement, vos lots?

1225 **PAR M. OVIDE TURMEL:**

Moi, j'ai opté pour pas seulement forestière, j'ai opté pour faune, pour la faune.

1230 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Pour la faune?

PAR M. OVIDE TURMEL:

1235 Parce que le bois, au prix qu'il vaut là, ça m'énerve pas.

Et puis c'est surtout pour la faune, mais aussi – c'est une longue histoire pourquoi je suis là!

PAR LE PRÉSIDENT:

1240 Donc si éventuellement, il y a des gens, des groupes environnementaux qui iraient vous voir et vous diraient, écoutez, est-ce que vous voudriez laisser ça à perpétuité de façon à ce qu'on puisse protéger l'aire protégée, est-ce que vous seriez d'accord avec ça?

1245 **PAR M. OVIDE TURMEL:**

L'aire protégée pour qui?

PAR LE PRÉSIDENT:

1250 Pour l'ensemble des citoyens du Québec.

PAR M. OVIDE TURMEL:

1255 Ah, c'est fort possible. J'étudierais vraiment la question. Mais la base de ça, c'est pas pour l'exploitation que j'en fais; de toute façon, ça fait depuis 1991 que je suis là, puis on peut compter les arbres que j'ai coupés, assez facilement.

PAR LE PRÉSIDENT:

1260 Parfait. À la toute fin de votre mémoire, vous dites que l'énergie électrique de ce parc permet à Hydro-Québec de servir les zones éloignées des grandes villes avec la même qualité et

puissance pour les usines de ces régions qui ont besoin d'un courant de six cents volts (600 V) à trois (3) phases.

1265

Pourquoi vous souhaitez ça et qu'est-ce qui se passe?

PAR M. OVIDE TURMEL:

1270

C'est parce que, bien là, lorsque vous êtes dans les villes, vous avez des parcs industriels, vous avez du voltage, vous avez des lignes de montées.

1275

Mais lorsque vous êtes dans des municipalités comme ici, ou en allant plus vers la Gaspésie aussi, c'est lorsque vous avez une industrie, vous travaillez avec du deux cent vingt (220 V), et que vous voulez augmenter la capacité, bien, je regrette, mais l'Hydro vous servira pas partout. Il va vous demander des frais pour vous emmener du haut voltage. On travaille avec des moteurs qui sont beaucoup plus gros, avec du cinq cent cinquante volts (550 V), puis l'Hydro va vous dire, ah, ça va vous coûter tant.

1280

Lorsqu'il y a eu des parcs, l'Hydro a pris ça en main au début, c'était facile, on mettait ça partout, l'énergie pour tout le monde, que ce soit égal. Parce que dans les années, avant que l'Hydro prenne possession, bien, vous aviez des fermes où lorsque le soir, il y a un fermier qui fonctionnait avec sa trapeuse, bien, le voisin, lui, il avait de la misère.

1285

Alors c'est pour ça que ça a été pour rétablir.

Mais maintenant, les industries ont de la misère, certaines industries, des manufacturiers.

Alors c'est ça le souhait.

1290

Que ce soit, quand on parle de la province, on ne parle pas seulement de Montréal et de Québec, il y a tout le reste qui doit vivre. Alors il faut lui donner ces facilités-là.

PAR LE PRÉSIDENT:

1295

Parfait, merci.

Monsieur Haemmerli.

1300

PAR LE COMMISSAIRE:

Peut-être juste avant que vous nous lisiez le second!

Si vous êtes le clou dans la bottine, vous êtes le dernier lot privé avant les terres publiques?

1305 **PAR M. OVIDE TURMEL:**

Mes lots sont dans le parc. Au nord, c'est la Couronne, comme on dit, le gouvernement, à l'ouest aussi et au sud aussi.

1310 Moi, je suis les lots 22 et 23. Le lot 21, c'est le gouvernement; l'autre l'autre bord, c'est le 24, c'est au gouvernement. L'autre en arrière, c'est une propriété privée mais qui a changé ses lots pour, je pense, dans un autre endroit.

1315 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Est-ce que dans ce secteur-là, il y a des éoliennes sur les terres privées?

1320 **PAR M. OVIDE TURMEL:**

Il va y en avoir.

1325 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Est-ce qu'il y en aura chez vous?

1330 **PAR M. OVIDE TURMEL:**

Il va y en avoir peut-être une (1) ou deux (2), je ne sais pas. C'est possible. Il y a déjà un mât.

1335 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Comment, vous ne savez pas?

1340 **PAR M. OVIDE TURMEL:**

C'est parce que ça va être déterminé finalement, il y a un mât de mesure, mais pour le reste, ça va être déterminé, je peux pas vous dire exactement, on n'a pas finalisé.

1345 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Ça va, merci.

PAR M. OVIDE TURMEL:

1345 J'ai des exigences moi aussi.

PAR LE COMMISSAIRE:

1350 OK.

PAR LE PRÉSIDENT:

C'est parce que je vois monsieur Cookson en arrière qui sourit.

1355 On vous écoute pour le deuxième mémoire!

PAR M. OVIDE TURMEL:

1360 Elle vous écrit, toujours, remarquez bien, elle dit "Étant l'épouse"!

LECTURE DU MÉMOIRE

PAR LE PRÉSIDENT:

1365 Merci. Monsieur Haemmerli.

PAR LE COMMISSAIRE:

1370 Au sujet des consultations, monsieur Turmel, vous, vous l'avez appris comment l'existence du projet?

PAR M. OVIDE TURMEL:

1375 Le projet de Saint-Laurent, je l'ai appris beaucoup plus tôt que ça. C'est Innergex qui avait déjà fait des approches ici en 2006.

PAR LE COMMISSAIRE:

1380 D'accord. Parce qu'eux aussi avait un projet?

PAR M. OVIDE TURMEL:

Oui.

1385

PAR LE COMMISSAIRE:

Il faisait partie des trois (3) qui avaient soumissionné?

PAR M. OVIDE TURMEL:

1390

Il y avait un projet, excepté que ça a été déterminé pour l'autre. Alors après ça, ça veut dire que dans les négociations, si le projet n'est pas accepté pour la première, ils demandent le privilège de transférer à l'autre ou que l'autre soit autorisé à discuter avec toi.

1395

Et c'est ce qui s'est produit.

PAR LE COMMISSAIRE:

1400

Donc finalement, vous, votre cheminement dans le projet, c'est pas tellement – c'est parce que vous dites, il y a eu suffisamment de consultations – mais vous, c'est pas tellement par ce biais-là que vous avez...

PAR M. OVIDE TURMEL:

1405

Non, je le savais déjà avant.

Premièrement, les éoliennes, j'ai connu ça dans les années 67, alors c'est pour ça que j'étais favorable depuis longtemps.

1410

J'ai connu les éoliennes, l'éolienne de Cap-Chat et celle des Îles-de-la-Madeleine aussi, puis en Californie, le premier parc en 67, etc., et en Europe.

Mais je ne suis pas un spécialiste.

1415

PAR LE PRÉSIDENT:

Est-ce que vous avez assisté aux séances d'information qui avaient été données par le promoteur ou par les municipalités?

1420

PAR M. OVIDE TURMEL:

À certaines.

1425

PAR LE PRÉSIDENT:

Donc vous considérez que vous avez été suffisamment renseigné sur le projet?

1430

PAR M. OVIDE TURMEL:

J'en avais déjà beaucoup plus qu'avant ça.

1435

PAR LE PRÉSIDENT:

D'accord, merci beaucoup.

Nous allons prendre une pause et on vous revient dans une quinzaine de minutes, merci.

1440

SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES

**REPRISE DE LA SÉANCE
EXCAVATIONS LAFONTAINE INC.**

1445

PAR LE PRÉSIDENT:

Nous allons recommencer!

1450

Monsieur François Lafontaine.

Bonjour monsieur Lafontaine.

1455

PAR M. FRANÇOIS LAFONTAINE:

Bonjour.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 1, 1^{er} paragraphe, 1^{re} ligne, "Je suis...")

1460

FIN DE LA LECTURE (Page 1, 1^{er} paragraphe, dernière ligne, "... et de Chaudière-Appalaches.")

1465

Petite parenthèse! Je veux juste préciser que sur les cent cinquante (150) employés que nous avons, il y en a plusieurs qui viennent de la région immédiate d'ici, de Saint-Luc, Sainte-Sabine, Lac-Étchemin, Saint-Léon, Buckland, Saint-Philémon et j'en passe.

1470

Donc nous avons une main-d'oeuvre qui est locale, puis qui est combinée avec notre parc d'équipement, ça en fait un potentiel de retombées économiques directes dans le projet qu'on parle aujourd'hui.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 1, 2^e paragraphe, 1^{re} ligne, "En tant qu'entrepreneur...")

1475

FIN DE LA LECTURE (Page 1, dernier paragraphe, dernière ligne, "... aux générations futures.")

PAR LE PRÉSIDENT:

1480

Merci monsieur Lafontaine.

Monsieur Lafontaine, lorsque vous parlez des retombées économiques pour votre entreprise, c'est dans quel domaine exactement? Je sais que c'est excavation, mais pouvez-vous m'en dire un peu plus?

PAR M. FRANÇOIS LAFONTAINE:

1485

Bien, notre entreprise est spécialisée dans les travaux de terrassement, d'égout et d'aqueduc. Donc oui, c'est un potentiel de faire des travaux types de chemins d'accès et autres pour des projets d'éoliennes.

1490

PAR LE PRÉSIDENT:

Donc chez vous, dans votre cas, si jamais le projet se réalisait, puis que Saint-Laurent Énergies va en appel d'offres, donc pour vous, vous seriez intéressé à travailler sur la construction de chemins, si je comprends bien?

1495

PAR M. FRANÇOIS LAFONTAINE:

On regarde toujours les appels d'offres, puis la compagnie a grandi dans Bellechasse, avec des opportunités d'affaires semblables à ça, qui nous ont permis de grandir.

1500

Puis ça peut donner, je pense, une opportunité d'affaires, comme les éoliennes peuvent donner à l'entreprise comme la nôtre ou une autre, une opportunité de grandir dans le métier.

1505

PAR LE PRÉSIDENT:

Est-ce que vous avez la machinerie adéquate à l'heure actuelle pour réaliser de tels travaux?

1510

PAR M. FRANÇOIS LAFONTAINE:

Oui, sans problème. On a un parc d'équipement assez complet.

1515

PAR LE PRÉSIDENT:

Parce qu'hier, il y a quelqu'un qui nous disait que les entrepreneurs de la région n'avaient pas la machinerie adéquate pour aller, vu qu'il y avait des fortes pentes pour construire, est-ce que ça pourrait être un frein pour vous?

1520

PAR M. FRANÇOIS LAFONTAINE:

Je connais pas exactement les plans exacts des chemins d'accès et les pentes que vous parlez, mais de ce que je connais des projets éoliens, je connais des compétiteurs qui en ont fait, donc je pense pas qu'on serait – je pense qu'on serait capable de faire ces travaux-là.

PAR LE PRÉSIDENT:

1525

Parfait, merci. Monsieur Haemmerli.

PAR LE COMMISSAIRE:

1530

C'est par rapport à l'information sur le projet, puis au fait que vous êtes intéressé à soumissionner.

Vous, vous l'avez appris comment? Est-ce qu'il y a déjà des choses qui se font avec le CLD, comment ça se présente?

1535

PAR M. FRANÇOIS LAFONTAINE:

Bien, l'information que j'ai reçue personnellement sur le dossier, c'est surtout dans le journal local, La Voix du Sud, qui parlait au fil des années du développement du dossier, puis un peu en fouillant sur Internet. Mais c'est la principale information que j'ai eue, là.

1540

PAR LE COMMISSAIRE:

Parfait, merci.

1545

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci monsieur Lafontaine.

1550

NATURE QUÉBEC

PAR LE PRÉSIDENT:

1555

Messieurs Charles-Antoine Drolet et Christian Simard.

Bonjour monsieur Simard, bonjour monsieur Drolet.

1560

PAR M. CHRISTIAN SIMARD:

Bonjour. Je vais commencer par présenter rapidement.

1565 Merci de nous permettre de nous exprimer. Donc j'aimerais présenter brièvement Nature Québec.

1570 C'est un organisme à but non lucratif qui a bientôt trente (30) ans d'expérience et qui a comme mission la préservation des écosystèmes, conservation des ressources, utilisation durable des ressources et des écosystèmes, en fait qui se base sur les principes de la stratégie mondiale de la conservation.

Notamment, comme je vous disais, par le maintien des écosystèmes essentiels à la vie.

1575 On a cent douze (112) organismes affiliés, donc des organismes de conservation pour la plupart, à travers le Québec. Cinq mille (5000) membres et sympathisants. Une équipe d'une quinzaine de spécialistes qui sont soit agronomes, ingénieurs forestiers, biologistes, etc.

Donc on a aussi des spécialistes dans le domaine de l'eau.

1580 Par exemple, Nature Québec, cette équipe interne est épaulée par des commissions. Nature Québec est membre de l'Union mondiale pour la conservation de la nature et de ses ressources, UICN, et fonctionne un peu de la même façon par des commissions d'experts bénévoles qui sont membres.

1585 Donc on a une commission sur la biodiversité dont le responsable est monsieur Drolet. On a une commission sur la forêt dont le responsable est le professeur Louis Bélanger qui est un expert en aménagement forestier durable.

1590 On a une commission sur l'eau dont Marc Hudon est un des responsables, qui est une personnalité reconnue dans toutes les questions reliées au Saint-Laurent.

Une commission sur l'agriculture aussi coordonnée par une agronome de haut niveau.

Et une commission, donc on a dit, énergie et changements climatiques aussi.

1595 Donc ces commissions-là de bénévoles orientent le travail de Nature Québec.

1600 Pour l'instant, je vais laisser la parole au rédacteur principal, monsieur Charles-Antoine Drolet, qui va présenter, qui va d'abord se présenter, parce qu'il s'agit d'un expert, et ensuite présenter les principales conclusions et constatations de notre mémoire.

PAR M. CHARLES-ANTOINE DROLET:

1605 Merci Christian. Mon nom est Charles-Antoine Drolet. Je suis, comme monsieur Haemmerli, issu de la Fonction publique fédérale, mais il a performé mieux que moi, il est mieux placé que moi maintenant!

1610 Alors j'ai été responsable au Service canadien de la faune pendant ma carrière de la conservation des oiseaux migrateurs pour l'ensemble de la région du Québec, y compris la supervision des équipes qui se préoccupaient de la conservation des espèces en péril.

 J'ai terminé ma carrière au Service canadien de la faune à titre de directeur régional, poste que j'ai occupé pendant une couple d'années.

1615 Tout ça pour dire que j'ai une certaine expertise dans le domaine de la conservation des ressources. J'ai pu continuer d'aider à cette cause-là par la suite en étant membre du Comité consultatif national sur les espèces en péril.

1620 On a aussi présenté, lors de la création de la Loi sur les espèces en péril, un mémoire à la Commission permanente à la Chambre des communes sur l'orientation à donner au projet de loi.

1625 Alors en fait la raison pour laquelle je développe cet aspect-là, c'est simplement pour me poser la question, est-ce que le BAPE, pour ce qui est des témoignages qui proviennent des groupes autres que les gouvernements, est-ce que le BAPE considère le contenu scientifique des mémoires qui lui sont présentés?

 Alors c'est ma préoccupation. Je sais pas si vous voulez répondre à cette question-là maintenant ou non, sinon on va poursuivre notre présentation simplement.

1630 C'était donc pour affirmer le niveau d'expertise dans lequel on se trouve, c'était la raison de ma présentation.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 1, 1^{er} paragraphe, 1^{re} ligne, "Dans un contexte...")

1635 **FIN DE LA LECTURE (Page 1, 1^{er} paragraphe, dernière ligne, "... à ne pas manquer.")**

1640 On constate qu'à chaque fois qu'on se trouve devant un problème pratique de conservation ou d'aller de l'avant avec un projet, on prend des décisions qui sont pas toujours en faveur du milieu naturel, alors on veut simplement insister sur le fait qu'au niveau mondial, les pays prennent des engagements et qu'au niveau de la réalisation des projets par la suite, on oublie souvent cet aspect-là.

Alors pour ce qui est du Massif du Sud, en ce qui nous concerne, on est favorable à un projet d'éoliennes en général, mais il s'agit de bien choisir le site.

1645 Et en ce qui me concerne, le Massif du Sud ne constitue pas le site adéquat.

Alors dans le mémoire qu'on a présenté, on insiste beaucoup d'abord sur l'aspect du bruit qui est généré par les éoliennes.

1650 **LECTURE DU MÉMOIRE (Page 1, 7^e paragraphe, 1^{re} ligne, "Le bruit...")**

FIN DE LA LECTURE (Page 1, 7^e paragraphe, dernière ligne, "... par le promoteur.")

1655 Alors ce commentaire concernant la santé humaine nous sert uniquement à présenter la question de l'impact du bruit sur d'autres organismes vivants que des humains. Étant donné qu'on sait que dans certains cas, la santé humaine peut être affectée par la présence d'éoliennes, je pense que maintenant, on constate aux États-Unis qu'une distance d'à peu près un point cinq mille (1,5 mi) des habitations est souhaitable.

1660 Qu'en est-il de l'impact des éoliennes sur les oiseaux par exemple? Alors il s'est pas fait beaucoup d'études sur les éoliennes et les oiseaux, parce que c'est un phénomène assez récent, les éoliennes, les scientifiques n'ont pas eu le temps de suivre.

1665 Il y a quand même quelques études, mais il s'est fait beaucoup d'études sur l'effet du bruit provenant des autoroutes sur les oiseaux.

On s'est aperçu, grâce à ces travaux-là, que le bruit affecte considérablement le comportement, la reproduction et le bilan énergétique des oiseaux et que ces effets peuvent aller jusqu'à l'extirpation des espèces les plus sensibles.

1670 On voit par exemple dans la présentation qu'on a faite qu'il y a une relation de cause à effet, à la page 14, il y a une relation donc très étroite entre la distance des éoliennes et la présence et la densité des espèces d'oiseaux qu'on y retrouve.

1675 **LECTURE DU MÉMOIRE (Page 1, dernier paragraphe, 1^{re} ligne, "Des études...")**

FIN DE LA LECTURE (Page 2, 1^{er} paragraphe, dernière ligne, "... superficies forestières.")

1680 Ce qu'on doit remarquer dans le cas qui nous concerne, c'est que l'impact des développements éoliens et l'impact du bruit s'étend bien au-delà de la limite des déboisements que le promoteur se propose de faire.

1685 En fait, dans un exemple pratique aux États-Unis, on s'est aperçu que la perte de superficies forestières était beaucoup plus importante que ce que le promoteur entend réaliser ici. Comme par exemple, aux États-Unis, pour quarante (40) turbines, on parle d'un impact de neuf cent soixante-dix (970) acres pour un projet très semblable.

1690 Évidemment, cette présentation qu'on a utilisée en partie dans notre mémoire provient de la Wildlife Conservation Society aux États-Unis, et ils utilisent comme critère la distance d'au moins cent (100) verges à partir de la fin du déboisement.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 2, 2^e paragraphe, 1^{re} ligne, "On peut s'attendre...")

FIN DE LA LECTURE (Page 2, 2^e paragraphe, dernière ligne, "... forestières additionnelles.")

1695 La fragmentation, comme on sait, est considérée par tous les spécialistes comme étant un facteur extrêmement négatif pour ce qui est de la conservation de la biodiversité.

1700 Il y a des espèces animales qui ont besoin de superficies minimales de forêt pour pouvoir rencontrer les conditions de la réussite de tous leurs aspects, leur cycle annuel de reproduction.

Alors le morcellement des forêts, comme l'illustration qu'on a incluse dans notre mémoire le démontre, est un facteur très négatif qui, encore une fois, est sous-estimé par le promoteur.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 2, 3^e paragraphe, 1^{re} ligne, "Le cadre d'analyse...")

FIN DE LA LECTURE (Page 2, 3^e paragraphe, dernière ligne, "... de cette espèce.")

1710 On a utilisé, nous, comme définition de l'habitat de la grive le document déposé par Yves Aubry du Service canadien de la faune qui est basé sur l'observation réelle d'oiseaux versus la description de l'habitat faite par le MRNF et qui, elle, est basée sur l'interprétation de photos de massifs forestiers comme étant, constituant ou ne constituant pas un habitat de grive.

1715 Nous, on considère que les grives sont les meilleurs juges de la nature de leur habitat et qu'on se fie davantage sur l'observation des oiseaux pour faire le constat concernant l'étendue de leur habitat.

1720 Alors il y a une polémique qui existe présentement. On devrait se fier sur les données qui proviennent du Service canadien de la faune en ce qui nous concerne, que nous considérons meilleurs spécialistes de la conservation de la grive au Québec.

PAR M. CHRISTIAN SIMARD:

1725 On dit, nous, pour compléter, on répondra peut-être, on développera dans les questions, le Massif du Sud rencontre les exigences du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, pour la création d'aire protégée dans Chaudière-Appalaches.

Il offre un territoire montagneux de grande dimension et de tenure publique, des couverts feuillus et des sapinières, et présente une biodiversité élevée.

1730 Ses qualités en font un candidat de choix pour ce statut, de l'aveu même des intervenants du ministère, un destin plus logique que celui d'un hôte d'un projet industriel.

On trouve que le choix du site ici présenté obéit aux exigences du vent, mais ignore l'écologie.

1735 Comme disait tout à l'heure mon collègue, ici au niveau de la capacité d'installer ou non des éoliennes sur l'habitat de la grive, on se fie davantage à l'expertise de la grive elle-même qui sait où elle va; donc quand elle va quelque part, c'est son habitat. Ça nous semble évident.

1740 Et on aimerait souligner quand même qu'il y a un certain conflit d'intérêts avec l'expertise du ministère des Ressources naturelles et de la Faune qui, d'un côté, fait la promotion dans son site de l'énergie éolienne et des différents projets, et d'un autre côté, est responsable de l'application des lois sur les espèces menacées au Québec.

1745 Maintenant, il s'agit quand même d'une espèce qui est sous juridiction fédérale, mais avec entente, le ministère doit opérer.

1750 Donc on voudrait souligner ce conflit au ministère et considérer, on pense que là-dessus, le Service canadien de la faune est neutre, et ses experts sont les véritables experts reconnus de l'habitat de la grive de Bicknell.

Donc on va revenir un peu sur certains éléments, mais simplement pour terminer, les recommandations. Il me reste à peu près une (1) minute, monsieur le Président?

1755 **PAR LE PRÉSIDENT:**

À peu près.

PAR M. CHRISTIAN SIMARD:

1760

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 2, Recommandations)

FIN DE LA LECTURE (Page 2, fin)

1765

Et une aire protégée, on parle, et je cite un peu monsieur François Brassard du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, qui parle qu'une aire protégée doit avoir un minimum de soixante (60 km²) à soixante-dix kilomètres carrés (70 km²), et le maximum possible dans la région de Chaudière-Appalaches.

1770

Je vous réfère, je pense que c'est le paragraphe 4410 de la soirée du 14 décembre où nommément, monsieur François Brassard estime l'ampleur normale d'une aire protégée, sans quoi une aire protégée, si elle est totalement fragmentée entourant un projet routier ou un projet éolien, à ce moment-là, elle n'a pas de valeur intrinsèque.

1775

Et c'est un compromis qui n'est pas acceptable. C'est un peu ce qu'on estime être de la poudre aux yeux.

Voilà pour notre présentation.

1780

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci. Monsieur Simard, de quelle façon susciteriez-vous la collaboration des propriétaires voisins pour une action de conservation qui serait contiguë à une aire protégée?

1785

PAR M. CHRISTIAN SIMARD:

Dans notre proposition, je pense qu'on l'a fait parvenir avec des documents au BAPE, la proposition que Nature Québec a déposée avec le RésEAU des Montagnes, il y avait d'abord la proposition d'aire protégée qui comprenait trois (3) niveaux de production.

1790

Un premier niveau qui est une réserve écologique de petite dimension, qui est déjà présente sur le territoire.

1795

Un deuxième sur les sommets plus de sept cents mètres (700 m), la majorité des sommets de plus de sept cents mètres (700 m) constituait une aire protégée de catégorie 3. C'est une catégorie plus stricte, plus rigoureuse.

1800

La troisième, le troisième niveau était une aire protégée, ce qu'on appelle de catégorie 6 selon les critères. Ça peut être aussi catégorie 5, paysage humanisé, c'est selon les critères de l'Union mondiale pour la conservation de la nature et de ses ressources, en majorité en terre publique.

1805

Mais il est très possible à ce moment-là, il y a des programmes d'intendance, et dans les paysages humanisés, il y a beaucoup d'exemples où les propriétaires privés sont amenés volontairement à inclure leur terre dans l'aire protégée.

1810

Et ça se fait par des ententes d'intendance qui existent et qui sont appliquées à assez large échelle.

Ce qui se fait à ce moment-là, nous, notre proposition touche majoritairement les terres publiques. Mais en périphérie, il y a des terres privées, et à ce moment-là, on essaierait de convaincre les propriétaires d'embarquer dans ce beau projet là.

1815

Et il y a beaucoup d'exemples de réussites de ce type.

PAR LE PRÉSIDENT:

1820

Est-ce qu'il y a des programmes qui existent pour l'acquisition de terres comme ça, de façon à protéger encore plus?

PAR M. CHRISTIAN SIMARD:

1825

Il existe aussi, puis il y a même des programmes, on pourra vous envoyer de la documentation là-dessus, mais je pense que vous êtes sans doute au courant.

1830

Il y a un caractère écologique qui est reconnu comme un don à caractère écologique, et il y a des exemples où le gouvernement fédéral reconnaît – il y a récemment une île du Saint-Laurent qui a été acquise, qui normalement ça aurait été impensable à acheter, mais dans le montage financier, le propriétaire qui a cédé ces terres-là s'est vu reconnaître un don à caractère écologique, qui a rabaisé le prix réel de vente.

Et oui, ce genre de chose là peut se faire. C'est pas toujours applicable, dépendant.

1835

PAR M. CHARLES-ANTOINE DROLET:

Il y en a aussi au Québec, il y en a une au Lac-Saint-Charles, par exemple, un territoire privé qui est une aire protégée.

PAR LE PRÉSIDENT:

1840 Je vous cite dans votre étude d'impact, vous dites:

"On sait que le projet sous étude ne constitue probablement que la première phase d'un projet beaucoup plus ambitieux, ce qui ne laisse présager rien de bon pour ce boisé."

1845 Est-ce que vous avez de l'information que nous n'aurions pas?

PAR M. CHARLES-ANTOINE DROLET:

1850 Non, j'ai pas d'information privilégiée, sauf que je considère qu'il y a une grande possibilité qu'on voie la phase 1 d'un programme plus étendu de construction d'éoliennes.

PAR LE PRÉSIDENT:

1855 Et de quelle façon vous le voyez, ce programme plus étendu?

Parce que j'ai essayé de comprendre. Normalement, ça passe par un appel d'offres d'Hydro-Québec, non?

PAR M. CHARLES-ANTOINE DROLET:

1860 Ça s'est fait aux États-Unis. Il y a des entreprises qui ont installé des parcs d'éoliennes qui ont par la suite été complétés par des constructions d'éoliennes additionnelles.

PAR M. CHRISTIAN SIMARD:

1865 On a discuté, on a eu une rencontre à un moment donné, je crois une rencontre avec le promoteur, et on a discuté de cette possibilité-là.

1870 C'est-à-dire que vous savez qu'on peut aller jusqu'à dix mégawatts (10 MW) sans passer par un processus d'audience publique, donc on peut ajouter, suite à une acceptation de soixante-quinze (75) éoliennes, il peut y avoir, parce que personne ici sait exactement s'il va y avoir des appels d'offres supplémentaires, des ententes de gré à gré.

1875 L'ensemble de l'appel d'offres est de deux mille mégawatts (2000 MW). S'il y a des endroits il y en a moins, donc la possibilité pour Hydro-Québec de demander à Saint-Laurent Énergies de produire plus d'énergie, il y a un potentiel de vent incroyable, on ne le nie pas, en haut du Massif du Sud.

1880 Donc la possibilité à coup de dix mégawatts (10 MW) par dix mégawatts (10 MW) de monter ce parc-là nous apparaît tout à fait possible et tout à fait inquiétante.

PAR LE PRÉSIDENT:

1885 Selon votre mémoire, finalement, il est mentionné que les aires protégées apporteraient des bénéfices sociaux, économiques tels que la diversification économique, le développement du tourisme, l'accès de tous à la nature.

Quand vous parlez de diversification économique, vous sous-entendez quoi exactement?

PAR M. CHRISTIAN SIMARD:

1890 Bien, on fait pas que le sous-entendre. Je pense que dans la proposition d'aire protégée qu'on a soumise au ministère et dont vous avez obtenu copie, on développe un peu sur cette question-là.

1895 Et d'ailleurs, dans les dix-sept (17) organisations qui nous appuient, il y a beaucoup d'organisations, Fédération des pourvoyeurs, l'Association du Ranch ici, plusieurs associations économiques à caractère touristique qui appuient notre démarche de programme de conservation.

1900 On pense même, j'ai vu aujourd'hui même dans Le Soleil le projet de monsieur Alain Contant, projet récréotouristique ici même autour du Massif. Moi, je serais un peu inquiet si j'étais lui de développer un projet récréotouristique alors que l'aire protégée va être fragmentée et il va y avoir une concentration sur des sommets exceptionnels.

1905 Donc pour moi, l'intérêt écotouristique du Massif va diminuer avec l'arrivée. Est-ce qu'on a des études déterminées sur la valeur économique, valeur potentielle! Il aurait été intéressant que ce soit réalisé dans le cadre de l'étude d'impact.

1910 Mais à sa face même, on estime qu'une aire protégée génère des produits écotouristiques de haut niveau, et je serais curieux de voir, dans certains cas, dans le domaine forestier, on s'aperçoit que la Forêt Montmorency, par exemple, tire plus de revenus du tourisme que de l'exploitation de la forêt, pourtant qui est la base même de cette forêt expérimentale de l'Université Laval.

1915 Donc ça aurait été intéressant d'aller plus loin dans ce domaine-là. Mais on croit que ça aurait favorisé le développement durable à long terme du secteur et que là, malheureusement, en plein milieu d'un parc régional, soixante-quinze (75) éoliennes risquent de tuer cette poule aux œufs d'or.

PAR LE PRÉSIDENT:

1920 Quelles seront les retombées économiques de la population qui va vivre à proximité d'une aire protégée?

PAR M. CHRISTIAN SIMARD:

1925 Ah, ça peut, parce que vous savez, la réserve écologique est un peu mise, elle, sous une bulle, une réserve écologique, mais une aire protégée de catégorie 3, c'est sûr que les activités sont faites en fonction de la conservation. C'est pas la conservation après mettons l'équitation ou l'escalade, etc.

1930 Mais il est clair et net qu'une aire protégée, les gens sont à la recherche de paysages uniques. La Sépaq a fait, je vous invite d'ailleurs à voir des études de la Société des établissements de plein air qui est intervenue d'ailleurs dans des dossiers éoliens, qui montrent la valeur de la conservation des parcs nationaux, et comment on génère – Raymond Desjardins, le vice-président responsable des vingt-trois (23) parcs nationaux du Québec a développé tout à fait des études économiques sur la valeur d'une aire protégée en termes de produit touristique et en termes de moteur économique pour une région. C'est assez bien documenté.

1935

PAR LE PRÉSIDENT:

1940 OK. Finalement, les MRC indiquent que le maintien du parc passe nécessairement par l'apport de revenus récurrents, parce que sinon, la fermeture va se faire, puis elle va être inévitable.

Donc ce faisant, il n'y aurait aucun entretien, aucun développement du parc qui aurait cours.

1945 Selon vous, comment et de quelle façon et par qui devraient être faits l'entretien et le développement du parc régional à ce moment-là?

PAR M. CHRISTIAN SIMARD:

1950 Bien, vous savez, dans l'histoire, je referai pas le détail de ça, mais c'est des choses qui existent, il y a eu toutes sortes de rendez-vous manqués avec le Massif du Sud qui avait déjà été identifié comme un lieu pour un parc national du Québec.

1955 Et la région a dû pallier à ça. Il y a eu simplement une petite réserve écologique faite pour les chercheurs, qui était tout à fait particulier, et la région a dû pallier à ça en créant un parc régional.

1960

Et ils se sont mis des équipements assez dispendieux, de haut niveau, bien souvent c'est presque plus beau que dans certains parcs, à mon sens où parfois, les sentiers sont pas toujours bien dessinés, puis il y a un peu d'excès dans les sentiers, mais il s'est fait un excellent boulot.

1965

Mais quand on fait reconnaître une aire protégée au niveau national par le Québec, il y a aussi accès à ce moment-là, que ce soit sous forme de parc ou simple aire protégée, accès à des budgets puis des programmes de mise en valeur.

Ça devient la propriété de l'ensemble des Québécois, et sa mise en valeur devient la responsabilité de l'ensemble des Québécois.

1970

Historiquement, ils ont dû combler, puis il y a toutes sortes de conjonctures politiques. Normalement, cet endroit-là aurait dû avoir un caractère de parc ou d'aire protégée depuis très très longtemps et avoir le soutien de l'ensemble de la collectivité québécoise, parce que c'est un joyau québécois et, à mon sens, continental et planétaire, les sommets du Massif du Sud.

1975

Et pour moi, la reconnaissance d'aire protégée vient avec des ressources.

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci monsieur Simard. Monsieur Haemmerli.

1980

PAR LE COMMISSAIRE:

On va revenir à la figure 2 de la page 14 que vous nous avez présentée, où on met en évidence une relation entre la distance des éoliennes et la densité des oiseaux.

1985

Si je ne m'abuse, cette figure est pour des milieux ouverts. Est-ce qu'à votre connaissance, on aurait un type d'information similaire en milieu forestier? Pour commencer.

PAR M. CHARLES-ANTOINE DROLET:

1990

En effet, l'information provient de milieux ouverts et probablement, ce qu'on retrouve dans le Journal of Applied Ecology pour les Moors d'Écosse aussi, ce sont des espèces de milieux ouverts aussi.

1995

Pour ce qui est des milieux forestiers qui ont été étudiés, les données n'ont pas été présentées sous le même format.

PAR LE COMMISSAIRE:

2000 La suite de la question, c'est: Est-ce qu'on a de façon plus précise une évaluation de cette distance de dérangement pour des familles d'oiseaux comme les passereaux, comme mettons la grive de Bicknell, puisqu'il faut parler de l'espèce qu'on considère?

PAR M. CHARLES-ANTOINE DROLET:

2005 Oui. Il y a la référence 27 à la page 15 où il est question d'habitats forestiers du Vermont et où l'évaluation des impacts de la présence d'éoliennes à ce moment-là est plutôt qualitative.

2010 La publication que j'ai consultée ne présentait pas les données sous cette même forme, mais on parle aussi d'impacts grandissants à mesure qu'on se rapproche des éoliennes.

PAR LE COMMISSAIRE:

Mais sans mentionner explicitement de distances?

PAR M. CHARLES-ANTOINE DROLET:

2015 Sans la même démonstration de cause à effet ou de relation assez spectaculaire qu'on retrouve à la page 14.

PAR LE COMMISSAIRE:

2020 D'accord. Vous conviendrez avec moi que puisque ça fait quand même un certain nombre d'années qu'on tourne autour des projets éoliens, que le dérangement, c'est comme une préoccupation nouvelle.

2025 Avant ça, on demandait des inventaires au promoteur, puis on considérait les parties déboisées, puis bon. Ça, c'est vraiment une préoccupation nouvelle.

2030 Est-ce que vous avez des propositions, ou à votre connaissance, est-ce qu'il existe des outils qualitatifs pour l'aborder qui nous permettraient à nous d'analyser le projet?

PAR M. CHARLES-ANTOINE DROLET:

2035 On pourrait, à tout le moins, utiliser des principes de précaution dans le cas où on a affaire à la présence d'une espèce qui a des problèmes de survie.

Là, dans le cas qui nous concerne, on enlève les éoliennes à la limite de l'habitat comme présumé de la grive, je pense qu'on a une certaine évidence qu'on va avoir de cette façon-là un impact assez négatif sur la grive, même si on n'est pas directement dedans.

2040

Puis dans le cas qui nous concerne, bien, on s'aperçoit que oui, il y a dix-huit (18) éoliennes qui vont être implantées dans ce qu'on considère, nous, comme étant l'habitat de la grive.

Alors il y a une situation assez claire concernant l'impact du projet à venir.

2045

PAR M. CHRISTIAN SIMARD:

J'aimerais juste peut-être ajouter quelque chose qui m'apparaît fondamental.

2050

C'est-à-dire que là, on est en présence d'un habitat d'une espèce menacée qui niche là, d'ailleurs qui hiverne en République dominicaine. On est allé, on a capturé des grives de Bicknell directement dans leur habitat là-bas et là-bas, il y a douze pour cent (12 %) d'aires protégées en République dominicaine. Il y a un soin jaloux de l'habitat hivernal.

2055

Ici, elle niche et se reproduit dans ces sommets, c'est un des principaux sites connus au Québec. Certaines estimations disent entre cinq (5 %) et vingt pour cent (20 %) de concentration des grives de Bicknell dans ces sommets-là, une espèce en péril.

2060

On a un habitat qui est connu, qui est reconnu, on a des dépôts, je pense que Yves Aubry en a fait la démonstration, on considère qu'il devrait y avoir aucune implantation. C'est le principe absolu de conservation de biodiversité, et on pense que le BAPE peut pas accepter des compromissions à ce niveau-là sur l'habitat d'une espèce en péril.

2065

Et de considérer et d'accepter l'interprétation du ministère qui est alambiquée et qui est totalement tordue pour essayer de la réduire au maximum pour rendre compatible un projet éolien, en disant que finalement, si on enlève un peu de l'habitat de la grive de Bicknell, ça va favoriser la diversité des autres espèces, parce qu'elle est en quelque sorte un peu monopolistique, c'est comme si on disait quelque part, il faudrait, pour favoriser l'éperlan dans le Saint-Laurent, diminuer l'habitat des bélugas du Saint-Laurent!

2070

Et c'est une chose qu'on n'accepte pas. Et on pense véritablement que quand on a une espèce en péril, on peut pas traficoter.

2075

Si on fait ça, je pense que l'humanité même de la biodiversité, on va à notre perte comme collectivité. Et l'éolienne est une énergie merveilleuse, mais c'est peut-être le pire endroit où on pouvait mettre un projet éolien.

Et pour moi, on peut pas faire d'argutie ou dire, regarde, on va le faire, puis après ça, on va faire un petit bout d'aire protégée plus ou moins fragmentée autour des éoliennes.

2080 On va recréer un habitat artificiel de la grive de Bicknell qui va prendre au mieux une vingtaine d'années à se reconstituer, dont on n'a absolument aucun exemple de succès de ce genre d'habitat reconstitué!

2085 Ça, c'est prendre les enfants du Bon Dieu pour des canards sauvages, et je pense qu'il faut absolument être très strict sur ces questions-là.

PAR LE COMMISSAIRE:

2090 Là, vous avez embarqué dans une orientation que je voulais prendre, mais d'une autre façon.

2095 Vous avez appelé votre mémoire "Un choix de site qui obéit aux exigences du vent mais qui ignore l'écologie", moi, je vous serais revenu en disant qu'on a là peut-être un exemple flagrant de deux (2) stratégies gouvernementales qui se rencontrent, c'est-à-dire une qui est relative à la conservation puis une qui est relative à l'énergie.

Et puis outre les arguments que vous nous avez énoncés, spécifiques au Massif du Sud, avez-vous d'autres commentaires à formuler à cet égard-là?

2100 **PAR M. CHRISTIAN SIMARD:**

Oui. Peut-être que c'est important, puis Charles-Antoine pourra surenchérir.

2105 On parle d'un engagement gouvernemental de produire douze pour cent (12 %) d'aires protégées sur l'ensemble du territoire québécois et bien représentatif des régions naturelles.

2110 François Brassard a dit, il y a une carence incroyable dans la région de Chaudière-Appalaches. On est très très loin du douze pour cent (12 %); cependant, comment on définit la région, on dit un point neuf pour cent (1,9 %) ou deux point huit pour cent (2,8 %) de représentation d'aires protégées ici.

2115 Et il y a très très peu de terres publiques, et c'est pas facile. Les projets d'intendance de terres privées, il faut convaincre les propriétaires un par un ou acheter, c'est très complexe. Donc les dernières terres publiques, c'est au Massif du Sud, et elles ont une extrême qualité, on est chanceux, au niveau de biodiversité, donc on doit faire ça.

La politique énergétique du gouvernement du Québec favorise l'éolien, une diversité, des choses, mais c'est pas essentiel qu'elle se réalise ici. Il y a une marge de manœuvre.

2120 Il y avait beaucoup plus de propositions d'éoliennes que ce qui a été retenu par Hydro-Québec dans l'appel d'offres des deux mille mégawatts (2000 MW), il y a eu sélection.

On a vu des projets qui ont été rejetés dans certaines régions, à Sainte-Luce, sur la Côte-Nord, à Aguanish, qui ont été déplacés et qui ont été remplacés de façon alternative.

2125 Donc c'est pas à prendre ou à laisser, les Massifs du Sud. Il y a des possibilités d'autres sites.

2130 Et pour moi, on peut pas dire, si le Massif du Sud, la politique énergétique du Québec est – par contre, si on n'a pas les Massifs du Sud, la politique et les engagements en termes d'aires protégées du Québec pourront pas se réaliser.

2135 Quand il y en a un qui est possible de déplacer, les parcs éoliens, il y a un potentiel éolien dans le Nord-du-Québec qui est incroyable, qui a été très peu exploité, on a favorisé la vallée du Saint-Laurent, mais il est très très très clair que pour l'engagement du douze pour cent (12 %), il y a pas d'option 2 dans la région.

PAR LE COMMISSAIRE:

2140 Non, je comprends ça, mais par ailleurs, le représentant du gouvernement nous a dit qu'il n'était pas dans l'intention du ministère d'aller à l'encontre de la volonté régionale.

PAR M. CHRISTIAN SIMARD:

2145 Vous savez, à un moment donné – vous parlez de monsieur Brassard?

PAR LE COMMISSAIRE:

2150 Oui. Bien en fait, ce qu'on nous a dit en première partie, c'est que le ministère essaie de convenir avec le milieu régional des endroits préservés et en concertation, et on n'a pas l'intention d'aller à l'encontre de la volonté régionale.

PAR M. CHRISTIAN SIMARD:

2155 Bien, il y a eu la création de cas – est-ce qu'à un moment donné, on crée ou on protège une espèce menacée sur un sondage d'opinion publique? Est-ce qu'on crée une aire protégée?

2160 Vous savez, la volonté régionale, on a trois mille huit cents (3800) pétitionnaires qui ont signé pour une aire protégée dont la majorité vient de la région, il faut pas faire de démagogie là-dedans, je pense qu'il y a un débat au niveau régional sur l'importance de ça.

Maintenant, il y a des aires protégées au niveau national qui sont d'une importance, la protection des espèces menacées, ça se fait pas selon un sondage, ça se fait selon un désir de maintenir une obligation planétaire de maintenir des aires protégées.

2165 Donc on doit pas fonctionner par sondage.

2170 Je crois, vous savez, c'est perceptuel, je crois que le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs aurait aimé faire une aire protégée à cet endroit-là, mais il est clair que le ministère des Ressources naturelles et de la Faune a eu priorité sur celui du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, et il y a eu un choix gouvernemental que je trouve déplorable dans ce cas présent.

PAR M. CHARLES-ANTOINE DROLET:

2175 Concernant la création d'aires protégées, Guy Lemieux, dans le temps où il était directeur des parcs, avait sélectionné ce site-là comme étant un site potentiel de création de parc.

2180 Pour ce qui est des obligations du Québec, il y a un accord qui a été signé en 2007 avec le gouvernement fédéral pour la mise en œuvre de la Loi sur les espèces en péril. Comme vous savez, c'est une responsabilité fédérale pour ce qui est de la loi en question et pour ce qui est de la conservation des oiseaux migrateurs.

2185 Et à chaque année, Environnement Canada est obligé de faire un rapport annuel à la Chambre des communes. Il y a le Conseil canadien des ministres de l'Environnement qui se rencontre régulièrement, puis qui traite des questions de conservation des espèces en péril.

Il y a un comité consultatif pour la mise en œuvre de la loi. Donc ça semble, si on regarde les actions administratives, ça semble être une question importante pour le gouvernement fédéral.

2190 Par ailleurs, quand on arrive devant un cas spécifique comme on se trouve présentement, il faut quand même prendre action qui est logique comme suite des choses en bout de ligne. Il faut agir.

2195 Alors là, on est devant la possibilité ou non d'agir. La conservation d'une espèce en péril, c'est assez sérieux, à mon sens. Mondialement parlant, on est toujours en perte de biodiversité,

on voit ça constamment dans les journaux, peut-être une fois par semaine que la biodiversité est en train de diminuer puis de disparaître.

2200 Puis là, on a une espèce devant nous qu'il faut aider à conserver, alors il me semble que le choix est clair.

PAR LE PRÉSIDENT:

2205 Il existe aussi au Québec d'autres endroits où la grive de Bicknell va, entre autres si on parle dans le coin de Murdochville, mont Copper et mont Miller, lorsqu'il y a eu deux (2) parcs éoliens d'installés là-bas, il y avait de la grive de Bicknell, est-ce que vous avez eu des indications à l'effet que l'implantation de ces deux (2) parcs ont fait en sorte d'amoinrir l'habitat ou ont fait en sorte que la grive ne s'est pas retrouvée dans un habitat qui lui convient?

2210 Est-ce qu'il y a des informations qui existent là-dessus, il y a aucune information?

PAR M. CHARLES-ANTOINE DROLET:

2215 Non. La seule chose que je pourrais vous dire, c'est que le fait que la grive occupe des habitats de ce type-là constitue une faiblesse pour l'espèce aussi.

2220 Je veux dire, si elle est extirpée du mont Notre-Dame ou du Massif du Sud, on voit pas la possibilité peut-être que la grive recolonise le site. En tout cas, c'est les commentaires d'Yves Aubry à cet effet-là.

Mais pour ce qui est des cas que vous mentionnez, j'ai pas cette information-là.

PAR M. CHRISTIAN SIMARD:

2225 Je pense qu'il faudrait demander au spécialiste qui est Yves Aubry.

D'après moi, les efforts de recherche sont pas aussi à jour, mais je peux me tromper. C'est vraiment, je pense que c'est le Service canadien de la faune.

2230 Mais à ma connaissance, c'est trop récent pour qu'on puisse constater, et j'ai pas eu connaissance, mais je peux me tromper, sur des études récentes.

J'aimerais, si vous permettez, je sais pas si vous aviez d'autres questions?

2235 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Haemmerli!

2240 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Une qui est vraiment terre à terre. La photo représente quel parc?

PAR M. CHARLES-ANTOINE DROLET:

2245 Ça, c'est une photo qui vient des États-Unis le projet s'appelle, c'est Allegheny Ridge Wind Power Facility. En fait, le titre de la source apparaît sur l'illustration que j'ai déposée en annexe.

PAR M. CHRISTIAN SIMARD:

2250 Vous l'avez en annexe du mémoire. C'est exactement celui-là.

Donc vous avez à la fois schéma et photo.

PAR LE COMMISSAIRE:

2255 Parfait. Peut-être juste un complément par rapport à votre discussion de tantôt avec le président.

2260 C'est qu'il y a des suivis probablement qui ont été effectués par les promoteurs dans le cas de Murdochville, mais on voulait simplement vérifier avec vous si vous aviez connaissance de travaux du SCF, ou en tout cas, on vérifiera avec eux.

PAR M. CHRISTIAN SIMARD:

2265 Oui, je pense que c'est directement la source.

PAR LE COMMISSAIRE:

OK, merci.

2270 **PAR M. CHRISTIAN SIMARD:**

Est-ce que je peux faire un dernier commentaire si vous me permettez?

2275 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Trente (30) secondes.

2280 **PAR M. CHRISTIAN SIMARD:**

2285 Trente (30) secondes. Il demeure qu'on se doit de vous dire qu'on trouve que quand on fait l'examen public en fin d'un processus, où les redevances sont déjà déterminées avec les communautés qui les entourent, par contrat, qu'il y a un contrat de fourniture d'électricité au mois de décembre, qu'il y a eu une étude d'impact sans analyse d'un site alternatif, sans tenir compte de la proposition qu'on a déposée en mars de création d'une aire protégée, je trouve que ça vous met, comme commissaires, dans un genre de processus de prendre ou à laisser.

2290 Et je trouve que c'est pas à l'avantage d'une société de fonctionner en examen public en fin de processus, alors qu'avec l'ensemble des données ou des conventions qui sont établies, et sans analyse de site alternatif, et sans même consultation à l'étape de la directive, je pense qu'il faudrait réformer le processus, parce que je trouve qu'il y a quelque chose d'un peu absurde d'être ici aujourd'hui avec une obligation de livrer à Hydro-Québec en décembre 2012.

2295 Et je crois que ça heurte le sens commun dans un terme de processus démocratique, et on le déplore à Nature Québec. On vous le met dans l'avant-propos du mémoire. Merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

2300 Merci monsieur Simard, merci beaucoup monsieur Drolet.

TOURISME CHAUDIÈRE-APPALACHES

2305 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Richard Moreau s'il vous plaît.

2310 **PAR M. RICHARD MOREAU:**

Alors bonjour à tous. Je me présente, Richard Moreau, je suis directeur général de Tourisme Chaudière-Appalaches.

2315 Tourisme Chaudière-Appalaches est reconnu par le ministère du Tourisme comme étant l'interlocuteur privilégié en matière de tourisme pour la région de la Chaudière-Appalaches. L'organisme existe depuis 1976 et regroupe près de six cents (600) membres de l'industrie touristique.

2320 Juste une petite mise en contexte! L'industrie touristique de la Chaudière-Appalaches, c'est un million trois cent cinquante-deux mille touristes (1 352 000), des dépenses touristiques de l'ordre de deux cent cinquante-six millions de dollars (256 M\$) et le soutien de quatre mille sept cents (4700) emplois.

2325 Dans le plan stratégique de Tourisme Chaudière-Appalaches, sous le volet développement, on peut voir l'écotourisme qui est mis de l'avant et qui figure parmi les neuf (9) priorités régionales en matière de développement touristique pour les prochaines années. Je cite:

"Développer l'offre de plein air et notamment des parcs de la Chaudière-Appalaches."

2330 En plus du Parc régional Massif du Sud, on compte le Parc des Appalaches qui est tout près, dans le sud de la MRC de Montmagny, également le Parc national de Frontenac.

2335 Un rappel également que dans la politique touristique du gouvernement du Québec "Vers un tourisme durable", on cite!

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 2, 2^e paragraphe, 1^{re} ligne, "L'objectif...")

FIN DE LA LECTURE (Page 2, 2^e paragraphe, dernière ligne, "... naturel de qualité.")

2340 D'ailleurs, on peut remarquer le fait qu'il n'y a aucun projet à l'heure actuelle d'implantation de parc éolien dans les parcs nationaux, et tous les sites qui sont gérés par la Sépaq.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 2, "Plan régional intégré des ressources naturelles et du territoire")

2345 **FIN DE LA LECTURE (Page 2, "Entente de développement touristique de la Chaudière-Appalaches", dernière ligne, "... en tourisme.")**

2350 D'ailleurs une étude devrait être faite et devrait débiter d'ici quelques mois pour identifier et caractériser l'importance des paysages dans la Chaudière-Appalaches, comme ça s'est fait dans le Bas-Saint-Laurent, dans Charlevoix et dans la Gaspésie.

2355 Ce sont d'ailleurs des notions qui sont très présentes du côté de l'Europe, d'avoir à identifier et à caractériser les paysages de façon à pouvoir les protéger et les rendre disponibles pour les générations futures.

2360 Et d'ailleurs, suite à un sondage qui a été fait par les associations touristiques régionales du Québec, une des principales raisons invoquées par les touristes québécois qui visitent le Québec, et même la clientèle internationale, un des premiers éléments, sinon le premier élément, ce sont les paysages.

D'ailleurs, cette étude, on note même qu'il y a une étude spécifique dans la région de la Capitale-Nationale qui vise à mettre en valeur, à identifier et à mettre en valeur les paysages.

2365 **LECTURE DU MÉMOIRE (Page 4, "Le produit touristique du secteur")**

FIN DE LA LECTURE (Page 4, "Le produit touristique du secteur", dernière ligne, "... le ski de fond, etc.")

2370 Et les activités pour les véhicules hors route pour lesquels on se distingue au Québec et on reçoit une très grande part de la clientèle américaine qui vient pratiquer notamment la motoneige.

2375 Il y a d'ailleurs d'importants projets à la station touristique Massif du Sud, donc de création d'unités d'hébergement, ce qui viendra certainement pallier aux manques d'investissements qui sont faits dans l'industrie touristique dans le secteur du Parc Massif du Sud.

Ce serait une avenue qui va permettre des rentrées d'argent additionnelles, ce qui a été très difficile depuis la création du parc.

2380 Je suis ici pour présenter la position du conseil d'administration de Tourisme Chaudière-Appalaches, et dans une récente résolution qui a été prise le 16 décembre 2009, il y a maintenant plus d'un an, les dirigeants de Tourisme Chaudière-Appalaches, au nom des membres de Tourisme Chaudière-Appalaches, déclarent!

2385 **LECTURE DU MÉMOIRE (Page 4, dernier paragraphe, 1^{re} ligne, "Que l'implantation...")**

FIN DE LA LECTURE (Page 4, dernier paragraphe, dernière ligne, "... sur le milieu.")

2390 Certaines entreprises sont contre, certaines entreprises sont pour, il faut le noter malgré tout.

En conclusion!

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 5, 1^{re} ligne, "Tourisme Chaudière-Appalaches...")

2395 **FIN DE LA LECTURE (Page 5, dernière ligne, "... ces effets.")**

Parce que l'industrie touristique tire grand profit de ce territoire public. Merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

2400

Merci. Est-ce que vos données d'achalandages et de dépenses touristiques dans la région Chaudière-Appalaches sont ventilées par municipalité?

PAR M. RICHARD MOREAU:

2405

Non, c'est pas fait de cette façon-là. C'est fait selon les enquêtes sur les voyageurs internationaux, sur l'enquête des voyageurs canadiens faite par Statistiques Canada.

2410

Donc ça tient compte de l'ensemble des retombées, des dépenses touristiques pour la région de la Chaudière-Appalaches, suite à un sondage et à un échantillonnage qui est fait de façon régulière pour l'ensemble du Québec et du Canada.

PAR LE PRÉSIDENT:

2415

Vous dites que l'implantation des parcs éoliens doit tenir compte des préoccupations de vos membres.

Est-ce que vous pourriez nous parler de ces préoccupations?

2420

PAR M. RICHARD MOREAU:

Bien écoutez, à l'heure actuelle, je vous dirais, puis de façon très personnelle, ce que je m'aperçois, c'est que les gens, s'il y a une raison pour laquelle les gens sont pour l'implantation éolienne, c'est avant tout pour les redevances.

2425

C'est avant tout pour la possibilité de générer des revenus par l'acceptation de l'implantation des parcs éoliens.

2430

Donc essentiellement, c'est ça. Alors ceux qui voient des avantages pécuniaires à le faire sont pour et ceux qui voient des menaces à leur développement ou à la valeur de leur entreprise dans un secteur où il y aura l'implantation d'éoliennes, ils sont davantage contre.

PAR LE PRÉSIDENT:

2435 Quand vous parlez des redevances, mais les redevances, je n'en vois pas beaucoup pour des entreprises touristiques?

PAR M. RICHARD MOREAU:

2440 Effectivement. Déjà il y en a au moins qui sont prévues pour le Parc régional Massif du Sud.

 Moi, je pense qu'il pourrait tout à fait y en avoir également, Saint-Laurent Énergies pourrait très facilement s'intéresser aussi aux autres entreprises, puis à s'assurer que l'impact qu'ils auront de l'implantation du parc sera le plus minime possible.

2445

PAR LE PRÉSIDENT:

 Puis les attentes de l'industrie, quelles sont-elles?

2450

PAR M. RICHARD MOREAU:

 Les attentes de l'industrie, bien écoutez, on peut pas présumer de l'impact que la venue de près de soixante-quinze (75) éoliennes aura dans ce secteur-là. Mais en même temps, on nous dit, puis dans tous les documents aussi qui dictent le développement durable et le développement touristique, on nous dit de préserver les paysages. C'est un secteur avec le plus haut sommet qui est un attrait naturel très très important.

2455

 C'est un des principaux attraits pour la clientèle motoneigiste américaine entre autres, de pouvoir se rendre en haut de ces sommets-là pour observer les paysages.

2460

 Alors c'est certain que l'implantation d'éoliennes va venir avoir un impact négatif, selon moi, sur l'attrait touristique du territoire.

PAR LE PRÉSIDENT:

2465

 Quel type de développement touristique devrait avoir lieu au Massif?

PAR M. RICHARD MOREAU:

2470

 Un développement qui est en lien justement avec la nature le plus possible.

2475 Vous me direz que les véhicules hors route, ça pollue aussi. Dans une politique, un projet de loi qui a été déposé récemment, on fait état qu'à partir de 2020, tous les véhicules hors route devront être des moteurs quatre (4) temps. Donc cette activité-là tend aussi à devenir de plus en plus verte.

2480 C'est sûr que j'y vois davantage des activités liées à l'écotourisme, à la randonnée pédestre, à des randonnées en équitation, à du ski alpin, à de la raquette voire même aller coucher en montagne, ce qui se fait de plus en plus. Il y a des yourtes qui ont été implantées récemment dans le parc pour permettre justement le contact avec la nature douze (12) mois par année.

PAR LE PRÉSIDENT:

2485 Parfait, merci. Monsieur Haemmerli.

PAR LE COMMISSAIRE:

2490 On va continuer là-dessus. C'est parce que c'est ça, on vous suit dans votre mémoire, puis on se dit, il s'en va là, mais le mémoire y va pas.

Mais vous, vous venez de le faire. Vous venez de donner une opinion sur la cohabitation entre éolien et le tourisme.

2495 Est-ce que c'est une position d'organisme ou si c'est votre position personnelle?

PAR M. RICHARD MOREAU:

2500 Ah, je vous dirais que moi personnellement, je ne pense pas que l'éolienne va venir permettre un développement touristique – elle va venir entacher, je vous dirais, tout l'aspect de la contemplation des paysages.

2505 Je vous dirais que le conseil d'administration, parce que ce que le mémoire ne dit pas non plus, c'est qu'en 2007, quand le projet a été lancé, on a fait une consultation de nos membres qui a été très très serrée et pour laquelle nos membres étaient davantage contre. Donc on avait pris une position contre.

Je vous dirais qu'on est davantage dans un mode d'acceptation de ce qui s'en vient. Et c'est ce que beaucoup de gens nous disent, notamment plusieurs élus aussi.

2510 Alors dans ce contexte-là, je vous dirais que si on est pour avoir la réflexion, je dirais, si je peux résumer la pensée de la majorité des membres du conseil d'administration, c'est que s'il doit

y avoir un parc éolien, que les retombées de l'implantation d'un parc puissent être retournées le plus directement possible aux populations locales, mais à l'industrie touristique également.

2515 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Mais vous avez des doutes sur le fait que les deux (2) types de développement puissent se faire de concert?

2520 **PAR M. RICHARD MOREAU:**

Exactement. Il y a des Européens qui viennent déjà beaucoup l'hiver pratiquer des activités de plein air dans ce secteur-là et qui nous disent qu'ils sont tout à fait réfractaires à l'industrie éolienne, que chez eux, il y a eu des moratoires dans certains secteurs pour ce qui est de développer, de rajouter de l'éolien.

2525

Alors c'est certain qu'à court terme, il y aura peut-être un effet de curiosité, mais à moyen et à long terme, quand on nous dit d'ailleurs, et on le sait très bien, d'ailleurs c'est l'image de marque de la région de Chaudière-Appalaches d'inviter les gens à venir vivre dans les plus beaux villages du Québec, alors quand on dit venir vivre dans les villages, c'est notamment pour la beauté des paysages.

2530

Au Québec à l'heure actuelle, depuis dix (10) ans, auprès du ministère de la Culture, ministère du Tourisme, il y a des études qui se font à l'étranger, une réflexion pour permettre éventuellement de pouvoir identifier et caractériser ces paysages-là.

2535

On comprend qu'au Québec, on a des paysages grandioses, donc je pense qu'au même titre qu'il faut identifier des aires de protection pour des raisons de biodiversité, les paysages s'inscrivent tout aussi bien dans cette même foulée là, d'avoir à identifier des endroits au Québec où on devra protéger nos paysages pour les générations futures et au profit de l'industrie touristique notamment.

2540

PAR LE COMMISSAIRE:

2545 Je sais que j'ai déjà posé la question à d'autres participants, je vais vous la reposer!

L'étude de Ruralys qui est à venir, c'est quoi les termes de référence et puis c'est quoi l'échéance?

2550 **PAR M. RICHARD MOREAU:**

Écoutez, je vous dirais que là, l'acceptation finale n'a pas été faite. Il y a encore un montage financier qui est à être fait. Il y aura une participation des MRC.

2555 Il va y avoir possiblement différentes phases. Je vous dirais qu'à l'heure actuelle, l'identification des paysages notamment se fait sur les principales routes touristiques, notamment la 132.

2560 Moi personnellement, je souhaite que cette étude-là puisse suivre possiblement dans une deuxième ou troisième phase aussi d'identification des paysages, non seulement sur les routes, mais sur les sentiers qui sont utilisés par l'homme, que ce soit les sentiers de randonnée pédestre, les sentiers pour les véhicules hors route aussi.

2565 Comme je vous dis, c'est une des forces que les montagnes Appalaches nous offrent, la chaîne des montagnes Appalaches qui nous offre, c'est donc des sommets arrondis, et il y a plusieurs endroits dans la région où on peut se rendre en haut des sommets pour observer des paysages grandioses.

2570 C'est une marque de commerce pour la région, et il faut protéger ces endroits-là. Le parc régional est l'endroit, dans toute la Chaudière-Appalaches, qui le permet le mieux.

PAR LE COMMISSAIRE:

2575 D'accord. Je veux juste valider avec vous. J'ai bien compris, l'étude de Ruralys va prioriser le couloir du Saint-Laurent, c'est ça?

PAR M. RICHARD MOREAU:

2580 Non. Elle va prioriser, il y a d'autres routes qui ont été identifiées, la 173 également, donc toute la vallée de la Beauce.

On y va par étape, mais dans un contexte où c'est-à-dire de déplacements par la route.

PAR LE COMMISSAIRE:

2585 Et le quadrilatère de routes autour du Massif, est-ce qu'il fait partie?

PAR M. RICHARD MOREAU:

2590 Non.

PAR LE COMMISSAIRE:

2595 Est-ce qu'il y a une raison?

PAR M. RICHARD MOREAU:

2600 Pas à l'heure actuelle. Je vous dirais possiblement, bon, je pense qu'on a principalement pris des routes qui sont importantes en termes de déplacements autoroutiers, et comme à l'heure actuelle, dans l'étude, il est pas question d'aller vers les sentiers qui ne sont pas sur des routes asphaltées, bien, le secteur du Massif est pas considéré.

2605 Mais à partir du moment où on va sortir de ces routes-là puis qu'on ira dans les sentiers en haut des sommets, en haut des montagnes, c'est un centre de ski également, les gens s'y rendent par le monte-pente, alors dans une prochaine étape, bien, c'est des recommandations que nous, en tant que partenaire de cette étude-là, on souhaite apporter, puis on souhaite que ça puisse se faire également.

2610 Éventuellement, on va pouvoir, nous, en tant qu'organisme, identifier sur les différentes cartes qu'on produit pour les touristes, les sites d'importance en termes de paysages.

PAR LE COMMISSAIRE:

2615 Puis est-ce que vous les avez fournies, est-ce que vous avez fourni cette liste-là pour l'étude en question?

PAR M. RICHARD MOREAU:

2620 C'est en voie de se faire. C'est en voie de se faire.

PAR LE COMMISSAIRE:

D'accord.

2625 **PAR M. RICHARD MOREAU:**

Mais c'est dans nos intentions de leur signifier.

2630 Comme je vous ai dit, pour l'instant, Ruralys nous a, via le Fonds de développement
touristique, déposé une demande qui est en analyse et pour laquelle, dans le processus, on n'a
pas encore donné de réponse, mais on est favorable au projet.

PAR LE COMMISSAIRE:

2635 Mais il y a une question de calendrier!

PAR M. RICHARD MOREAU:

2640 Ah bien, je vous dirais qu'il y a une question de calendrier pour l'ensemble du Québec. On
est en mode de développement économique, mais des enjeux de protection des paysages, si on
prend juste cet effet-là, moi, je vous dirais qu'essentiellement, j'en ai pour ça, on s'entend que
demain matin, je pense pas qu'on mette des trucs devant le Rocher Percé, mais il y a pas aucun
endroit au Québec où on a déjà identifié des paysages à préserver pour les générations futures.

2645 Et pour l'instant, bien, j'espère qu'il restera encore des sommets sur lesquels on pourra
identifier des paysages à préserver!

Ça, c'est un commentaire bien personnel.

PAR LE COMMISSAIRE:

2650 D'accord, merci monsieur Moreau.

PAR M. RICHARD MOREAU:

2655 Bienvenue.

PAR LE PRÉSIDENT:

2660 Merci beaucoup.

TERRE CITOYENNE

2665 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Laurent Lamarre.

PAR M. LAURENT LAMARRE:

2670 Je suis Laurent Lamarre, puis monsieur Roc Lebel qui m'accompagne est aussi de Terre Citoyenne.

PAR LE PRÉSIDENT:

2675 Allez-y, on vous écoute, monsieur Lamarre.

PAR M. LAURENT LAMARRE:

2680 En préambule, je voudrais vous exprimer le regret de monsieur Réal Reid qui n'a pu se rendre et être présent aujourd'hui, ce qu'il souhaitait bien, pour des raisons de santé.

2685 Alors comme vous le savez, c'est l'expert qui nous a accompagnés dans notre démarche de rédaction pour la partie de mémoire portant sur une approche renouvelée de la filière énergétique au Québec.

2685 Il tient à ce que vous sachiez qu'il se fera un plaisir de répondre par courriel aux questions que vous pourriez lui adresser aujourd'hui ou à un autre moment, considérant que c'est lui l'expert et non nous.

2690 Le texte de présentation de cet après-midi, par rapport à celui que vous avez, est abrégé, pour en alléger la présentation. Nous omettons volontairement toutes les références que vous avez dans le texte déposé et qui se retrouvent principalement dans la proposition, les références, dans la proposition de monsieur Reid et Saulnier qui porte le nom "L'éolien au cœur de l'incontournable révolution énergétique", titre que nous avons donné à notre mémoire!

2695

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 1, 1^{er} paragraphe, 1^{re} ligne, "Terre Citoyenne...")

FIN DE LA LECTURE (Page 1, 4^e paragraphe, 4^e ligne, "... du milieu de vie...")

2700 Dans le mémoire déposé, nous démontrons clairement comment selon nous l'approche éolienne actuelle au Québec, c'est-à-dire l'approche par plusieurs appels d'offres, conduit inévitablement à semer des germes de division dans les communautés et pire encore, à discréditer les élus municipaux aux yeux d'une tranche importante de la population qui en arrive à voir leurs élus, non plus comme un représentant, mais comme les représentants des promoteurs retenus par Hydro-Québec et souhaités par le gouvernement central.

2705

Vous voyez que j'ai sauté un bon bout.

Quel message faut-il entendre de cette expérience citoyenne?

2710 Soulignons, comme nous l'avons élaboré dans le mémoire déposé, que ce phénomène de division sociale n'est pas propre à la filière éolienne, mais qu'on le retrouve également un peu partout sur le territoire québécois dans l'ensemble de la filière énergétique, que ce soit pour les gaz de schiste, l'uranium, le pétrole avec ses oléoducs, et quoi encore!

2715 **LECTURE DU MÉMOIRE (Page 4, "Quel message pourrait-on dégager?")**

FIN DE LA LECTURE (Page 4, "Quel message pourrait-on dégager?", avant-dernier paragraphe, "... est bon pour nous...")

2720 Selon nous, ce phénomène de société dit aux différents gouvernements qu'il est temps de faire appel au principe de précaution exprimé en termes citoyen et que l'on retrouve dans la Loi déclaratoire du développement durable et auquel souscrit Terre Citoyenne.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 5, 3^e paragraphe, 1^{re} ligne, "Dans une perspective...")

2725

FIN DE LA LECTURE (Page 5, 3^e paragraphe, dernière ligne, "... de précaution.")

Pour toute la filière énergétique.

2730 **LECTURE DU MÉMOIRE (Page 5, 4^e paragraphe, 1^{re} ligne, "Rappelons...")**

FIN DE LA LECTURE (Page 5, 6^e paragraphe, dernière ligne, "... du présent BAPE.")

2735 Considérons d'abord l'impasse industrielle et économique dans laquelle nous a engagés l'approche éolienne actuelle!

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 5, 7^e paragraphe, 1^{re} ligne, "Il est connu...")

2740 **FIN DE LA LECTURE (Page 7, 6^e paragraphe, dernière ligne, "... de ces usines sans marché?")**

Les coûts de construction et d'opération, ce serait la même méthode qu'actuellement. Hydro-Québec ne construit pas lui-même, ne fait pas ses propres opérations, il va en appel d'offres, puis il fait des analyses à savoir si c'est mieux de les faire par une entreprise privée.

2745

En conclusion!

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 7, avant-dernier paragraphe, 1^{re} ligne, "Notre proposition...")

2750 **FIN DE LA LECTURE (Page 8, 1^{er} paragraphe, 1^{re} ligne, "... les représentants...")**

J'ai écrit du ministère des Ressources naturelles, mais j'aurais dire du Développement durable!

2755 **LECTURE DU MÉMOIRE (Page 8, 2^e paragraphe, 1^{re} ligne, "Nous souhaitons...")**

FIN DE LA LECTURE (Page 8, 2^e paragraphe, dernière ligne, "... de cette industrie.")

PAR LE PRÉSIDENT:

2760

Merci. Vous parlez dans votre mémoire de risques pour la santé résultant de la présence d'éoliennes, est-ce que vous pourriez nous parler de ces risques?

PAR M. LAURENT LAMARRE:

2765

Je vais laisser monsieur Lebel.

PAR M. ROC LABEL:

2770

Écoutez, il existe des risques connus au niveau des infrasons.

Si vous voulez, on pourra faire suivre les études qu'on a ramassées qui pourraient être disponibles la semaine prochaine.

2775 **PAR LE PRÉSIDENT:**

D'accord.

PAR M. ROC LABEL:

2780

On pourra les annexer au dossier.

PAR LE PRÉSIDENT:

2785

Excellent. À la page 6 de votre mémoire, il est indiqué, je vais lire la phrase:

2790 "En conséquence, nombre de citoyens sentent, à juste titre, qu'ils en payent la note au profit des multinationales étrangères et le climat social s'en trouve d'autant perturbé sans que soient pour autant assurés le développement économique attendu et l'acquisition d'expertise recherchée."

Qu'est-ce que vous entendez, qu'est-ce que ça signifie pour vous l'acquisition d'expertise recherchée?

2795 **PAR M. LAURENT LAMARRE:**

2800 Dans la mesure où l'industrie – ma compréhension, c'est la mienne, c'est ce que j'ai compris de ce que monsieur Reid nous a expliqué, il pourra peut-être vous envoyer un complément d'information, ma compréhension, c'est que dans la mesure où on veut une industrie qui serait construite sur un plus long terme, on pourrait développer, comme on le mentionne, on pourrait développer tout un réseau qui, avec les années, développerait sa propre expertise.

Ce qui est plus difficile à court terme, puis là, on entend dans la fabrication de modules plus pointus dans les composantes des éoliennes.

2805 C'est plus difficile à faire, parce qu'actuellement, on change de compagnies, on change de type d'éoliennes, on essaie de recréer un réseau, mais tout se fait à court terme.

2810 On n'a pas eu le temps de développer les expertises, on est obligé d'aller chercher à l'extérieur des choses qu'aujourd'hui, on n'a pas le temps de développer, mais si, telle que la proposition le fait ici, on élaborait un processus qui serait à long terme, on pourrait développer tout ce réseau et développer chez nous l'expertise et même l'exporter.

PAR LE PRÉSIDENT:

2815 Selon votre vision des choses, il serait intéressant de développer dans le Grand Nord tout cet aspect-là, une filière éolienne qui permettrait la construction d'une ligne à 735 kV.

2820 J'aimerais ça que vous me disiez ce que vous en pensez, parce qu'un jour, le Grand Chef de la communauté Uashat s'était présenté à une audience publique et il avait mentionné, pour que ce soit équitable pour tous: Un projet chez nous, un projet chez vous! Qu'est-ce que vous en pensez?

PAR M. LAURENT LAMARRE:

2825 Un projet chez vous, un projet chez nous?

PAR LE PRÉSIDENT:

2830 Ça veut dire qu'on peut faire un projet dans notre communauté alentour, sur notre territoire, le prochain projet, on pourra le faire chez vous dans votre territoire.

C'est ça qu'il voulait dire. Parce que lui disait, il faut que ce soit équitable.

PAR M. LAURENT LAMARRE:

2835

Le territoire, c'était une autre communauté autochtone?

PAR LE PRÉSIDENT:

2840

Non, non, non. C'est nous en tant que Blancs qui occupons le territoire.

C'est-à-dire, autrement dit, ce qu'il voulait dire, un projet dans notre territoire qui se situe au-delà du 45° parallèle ou 50° parallèle, et un autre chez vous à Montréal ou sur le Plateau-Mont-Royal!

2845

PAR M. LAURENT LAMARRE:

Vous comprenez qu'ici notre orientation est celle de regrouper pour développer une vraie industrie, que ça doit être regroupé quelque part. On n'a pas avantage à placer un peu partout.

2850

Puis l'aspect de le faire, comme on le fait actuellement, on engendre plus de problématique sociale qu'autre chose. Donc c'est pas un ici ou un ailleurs, puis on partage le pot.

On met une industrie en place qui a une viabilité à long terme, ou on fait comme on fait là.

2855

PAR LE PRÉSIDENT:

D'accord, merci. Monsieur Haemmerli.

2860

PAR LE COMMISSAIRE:

Je voudrais juste valider quelques affaires avec vous, quelques éléments, excusez, je commence à m'exprimer mal!

2865 **PAR M. LAURENT LAMARRE:**

On est un peu en affaires, finalement.

2870 **PAR LE COMMISSAIRE:**

À la page 2, dans le fond, lorsque vous nous parlez de ce qui inquiète les citoyens, c'est bien plus les façons de faire que la filière énergétique proposée, là? C'est les façons de procéder?

2875 **PAR M. LAURENT LAMARRE:**

Oui, oui. Dans la première partie du mémoire, ce qu'on présente, c'est vraiment la façon – en fait, la façon de procéder, la façon de faire découle du choix qu'on a fait de procéder par appel d'offres.

2880 En procédant par appel d'offres, on finit par aboutir à l'entreprise privée. En aboutissant à l'entreprise privée, les entrepreneurs sont en concurrence les uns par rapport aux autres.

2885 Ça fait que pour être sûrs qu'ils vont pouvoir faire un projet éolien quelque part, ils doivent aller faire signer des contrats à des gens, on peut le comprendre, et ils n'iront pas annoncer leur couleur à tout le monde, parce qu'ils se définissent un lieu qu'ils vont chercher, puis ensuite, avant d'aller plus loin, ils vont faire signer des contrats.

2890 Donc il y a toute une partie qui se fait sur la base de ce que fait habituellement, je crois, l'entreprise privée, c'est-à-dire tu vends pas ta marchandise, tu l'annonces pas à l'autre tant que tu es pas sûr que!

C'est le choix de départ de le faire par appel d'offres qui conduit à cette façon de faire là et en faisant appel à l'entreprise privée.

2895 **PAR LE COMMISSAIRE:**

D'accord. Puis en page 4, vous ouvrez une porte que vous ne refermez pas et sur laquelle j'aimerais vous entendre un petit peu, là!

2900 Vous dites que les citoyens ont des inquiétudes, puis qu'ils commencent des recherches, puis rapidement, ils découvrent que selon qu'on soit pour ou contre, chacun trouve des données qui confirment ses espoirs ou ses craintes et que les positions sont si campées de part et d'autre que le dialogue nécessaire à une sage décision ne semble plus possible.

2905

PAR M. LAURENT LAMARRE:

Effectivement. Parce que quand le processus est enclenché d'information à la population, il y a déjà beaucoup d'information, des études d'impact de faites, on l'a entendu à plusieurs reprises, puis tout à coup, il y a comme un éveil qui se fait. Le citoyen chez lui, à partir du moment où il s'éveille, puis il s'aperçoit que là, il y a beaucoup de fils qui sont déjà attachés quand on lui donne l'information, puis il dit, là, bien là, il y a des ententes de prises, la municipalité a déjà signé, il y a des promoteurs, mes voisins ont déjà signé, il y a des intérêts économiques déjà en place, puis il dit wow, moi j'apprends tout ça, puis tout d'un coup, ça fait pas mon affaire.

2910

2915

Quand il y a des intérêts économiques en jeu, il y a un doute qui s'installe. Est-ce que la vérité est vraiment de ceux qui me l'annoncent, parce qu'ils ont des intérêts économiques?

Donc à ce moment-là, les gens se mettent à faire des recherches ailleurs, autrement, par d'autres sources d'information.

2920

Je sais pas si ça clarifie?

PAR LE COMMISSAIRE:

2925

En fait, jusqu'où je voulais aller, c'est que finalement, bon, dans notre cas par exemple on nous demande d'examiner des faits de façon neutre et objective, là. Si vous me dites que l'information qu'on trouve, allez-vous jusqu'à celle qui est validée par les tiers par exemple, vous avez des publications scientifiques qui vont arriver à des résultats contradictoires et que chacun peut citer à son bon vouloir, est-ce que ça va jusque-là?

2930

PAR M. LAURENT LAMARRE:

Non, ça va pas jusque-là. Parce que notre intention, c'était pas de faire l'étude de la validité des contenus qui sont développés.

2935

C'était de mettre en exergue la situation conflictuelle que l'approche, la façon de faire conduit dans des conflits.

PAR LE COMMISSAIRE:

2940

OK. Ça me rassure que vous éclaircissiez ce point-là, merci.

PAR M. LAURENT LAMARRE:

2945 Parce que c'est sûr qu'il y a des études plus valables que d'autres.

2950 D'ailleurs, on vient vous offrir, Terre Citoyenne est en train de faire une recherche approfondie qui est sous la responsabilité de monsieur Lebel, des impacts sur la santé, et on a un bon bout de chemin de fait, puis on croit que ce qu'on a trouvé, c'est bien assis, il y a une qualité scientifique qu'on peut reconnaître, et c'est ce qu'on va vous faire parvenir.

PAR LE COMMISSAIRE:

2955 Merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

Parfait, merci beaucoup messieurs.

2960

PIERRE CHABOT

PAR LE PRÉSIDENT:

2965

M. Pierre Chabot, s'il vous plaît.

Bonjour monsieur Chabot.

2970

PAR M. PIERRE CHABOT:

Bonjour monsieur le Président, monsieur le Commissaire.

LECTURE DU MÉMOIRE

2975

Merci de m'avoir entendu.

PAR LE PRÉSIDENT:

2980

Merci monsieur Chabot. Monsieur Haemmerli.

PAR LE COMMISSAIRE:

Qu'est-ce qui vous a conduit à y retourner en 2009-2010?

2985

PAR M. PIERRE CHABOT:

Pardon?

2990

PAR LE COMMISSAIRE:

Qu'est-ce qui vous a conduit à remonter au Massif vingt-cinq (25) ans plus tard?

2995

PAR M. PIERRE CHABOT:

Bien, la curiosité, étant donné que j'ai été chasseur pendant plusieurs années, et puis j'ai déjà chassé dans cette région-là.

3000

Je voulais savoir si ça en valait la peine. Étant donné que j'étais au courant du projet d'éoliennes, et puis je me suis dit, bon, je vais essayer de savoir la vérité. Est-ce que c'est aussi désastreux que certaines personnes me faisaient voir, si on peut dire.

PAR LE PRÉSIDENT:

3005

Quand vous parlez aussi désastreux que certaines personnes, vous voulez dire quoi par aussi désastreux?

PAR M. PIERRE CHABOT:

3010

Bien, désastreux! C'était une façon que les gens – bien, vous savez, on entend dire toutes sortes de choses dans nos petites régions – il y a des gens qui disaient, ah, pourquoi pas implanter des éoliennes, parce qu'après tout, cette région-là, ça vaut pas grand-chose.

3015

Bien, c'était un peu ce qui me fait dire, peut-être que je me suis pas bien exprimé, mais désastreux, là. On s'entend là-dessus.

PAR LE PRÉSIDENT:

3020

Parfait, merci beaucoup monsieur Chabot.

**DROIT DE RECTIFICATION
RAYMONDE GARANT**

3025 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Ensuite, il y a deux (2) personnes qui se sont inscrites pour apporter des rectificatifs.

3030 Donc je vais demander à madame Raymonde Garant s'il vous plaît de s'avancer.

Nous vous écoutons, madame Garant.

PAR Mme RAYMONDE GARANT:

3035 Bien, pour ma part, le rectificatif est concernant la déclaration de la Corporation d'aménagement et de développement du Massif du Sud, car à la fondation, à la charte de fondation à la Corporation, c'était quinze (15) administrateurs et non pas huit (8).

3040 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Parfait, merci madame Garant.

3045 **JEAN-PIERRE CHABOT**

PAR LE PRÉSIDENT:

3050 Monsieur Jean-Pierre Chabot.

Bonjour monsieur Chabot.

PAR M. JEAN-PIERRE CHABOT:

3055 Bonjour. Si vous permettez, j'aurais deux (2) rectificatifs.

3060 Un concernant une déclaration de lundi soir de madame Caroline Pouliot notaire qui avait dit, sûrement de bonne foi, que Saint-Luc avait perdu les redevances pour six (6) éoliennes qui avaient été déplacées à Saint-Magloire à cause de la grive de Bicknell, à cause de la présence de la grive de Bicknell.

3065 Les éoliennes en question, c'est des éoliennes qui sont sur le Mont-du-Midi, puis les raisons, ce qui me semble la raison première, je l'ai mentionnée d'ailleurs dans mon mémoire avec les références, ce qui me semble la raison première, si on se réfère au schéma d'aménagement de la MRC de Bellechasse, c'est la zone d'exclusion avec le poste, c'est-à-dire le centre d'accueil, le centre de ski, pardon, le chalet du centre de ski qui est de trois kilomètres (3 km). Ce qui excluait en partant ces éoliennes-là.

3070 Ma deuxième rectification, c'est concernant l'affirmation de madame Kathy Nadeau, la madame qui représentait les Fermières hier, puis disait que les braconniers, en parlant des chasseurs, sortaient des Massifs du Sud avec leur boîte de pick-up remplie d'original.

3075 Je suis chasseur, je chasse au Massif du Sud, c'est sûr qu'il y a des abus, mais de là à dire que tous les chasseurs qui sortent avec des orignaux – c'est vrai qu'il y en a qui sortent avec un (1), deux (2) ou trois (3) orignaux dans leur boîte de camion, mais tout ça va avec le groupe.

3080 Ça prend deux (2) chasseurs pour enregistrer un original, ça fait que donc, c'est pas nécessairement surprenant de voir des orignaux sortir par un (1), deux (2) ou trois (3) dans une boîte de camion.

Quelqu'un qui chasse pas, c'est sûr que ça peut être impressionnant, ça, je vous l'accorde, mais ça veut pas nécessairement dire que c'est des bêtes qui ont été braconnées.

3085 Parce que quand on rentre dans le bois pour aller à la chasse, c'est pour tuer. Puis il arrive de temps à autre qu'il y a des bêtes qui se font abattre, donc ça va de soi.

PAR LE PRÉSIDENT:

3090 Comme ça, la chasse est bonne?

PAR M. JEAN-PIERRE CHABOT:

Exactement. Ça implique donc qu'il y a quand même une bonne population d'orignaux.

3095 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Tant mieux.

PAR M. JEAN-PIERRE CHABOT:

3100 Merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci monsieur Chabot.

3105

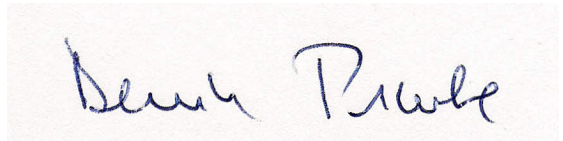
On va terminer pour cet après-midi et nous allons continuer ce soir à compter de dix-neuf heures (19 h).

3110

SÉANCE AJOURNÉE AU 26 JANVIER 2011 À DIX-NEUF HEURES (19 H)

3115

Je, soussignée, DENISE PROULX, sténotypiste officielle, certifie sous mon serment d'office que le texte qui précède est la transcription fidèle et exacte de mes notes sténotypiques.



DENISE PROULX, s.o.

3120